



**Conseil du 18ème arrondissement**  
**Séance du lundi 2 mars 2015**

<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>9</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>9</b>
<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>21</b>
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>VOIRIE .....</b>	<b>26</b>
<b>GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>27</b>
<b>HABITAT .....</b>	<b>29</b>
<b>LOGEMENT .....</b>	<b>30</b>
<b>QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT .....</b>	<b>33</b>
<b>VCEUX .....</b>	<b>37</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 24 février 2015, les membres du Conseil se sont réunis le 3 mars 2015 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup>, Mme Carine ROLLAND, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENEC, M. NEYRENEUF, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, conseiller d'arrondissement

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

M. VAILLANT à M. LEJOINDRE  
M. BEPPO à M. GONZALES  
M. DARRIULAT à Mme TRAJAN  
Mme PROUST à Mme ROLLAND  
Mme LASSURE à Mme BOUYGUES  
M. DAWNY à Mme DAMS  
Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC  
Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL  
Mme BOYER à M. HONORE

**Délibération N°18.2015.14 :**

Arrivée de Mme NEYRON  
Arrivé de M. GUILLOT  
Arrivée de Mme EL KHOMRI

**Délibération N°18.2015.23 :**

Départ de Mme MEHAL

**Délibération N°18.2015. 27 :**

Départ de M. BROSSAT  
Départ de M. BRIANT

M. Gilles MENEDE, Adjoint au Maire est désigné secrétaire de séance.

# COMMUNICATION

**Eric LEJOINDRE** : Je vais vous donner la liste des pouvoirs qui me sont remontés :

- M. VAILLANT à M. LEJOINDRE ;
- Mme EL KHOMRI à M. GONZALEZ ;
- M. BEPPO à M. MENEDE ;
- Mme PROUST à Mme ROLLAND ;
- Mme LASSURE à Mme BUYGUES ;
- M. DAWNY à Mme DAMS ;
- Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC ;
- Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL ;
- Mme BOYER à M. HONORE.

S'il y avait des pouvoirs que j'avais oubliés, faites-les remonter à la direction générale.

## 1) Agenda de la Mairie

Je vais vous donner les principaux éléments de l'agenda qui va nous mener au prochain Conseil d'arrondissement :

- le jeudi 5 mars : la traditionnelle cérémonie à la mémoire de Max JACOB à 19h au 7, rue Ravignan ;
- le samedi 7 mars : la première séance de notre nouvelle université populaire se tiendra à 11h à la Mairie au sujet de la musique. En cette veille du 8 mars, le thème sera « Femmes et musiques » ;
- le 8 mars à 15h en présence de la Maire de Paris, nous inaugurerons la nouvelle rue Romy-Schneider ;
- le 9 mars à 18h30 sera inaugurée l'exposition en Mairie du 18<sup>ème</sup> dans le cadre de la journée pour le droit des femmes et à 19h, remise des diplômes de la médaille du travail ;
- le 10 mars à 18h30 : « deuxième conférence sur les femmes en musique » dans le cadre de l'université populaire ;
- le 12 mars à 18h30 : cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens français que nous faisons au moins deux fois par an pour accueillir celles et ceux qui ont acquis la nationalité ;
- le 13 mars, toute l'après-midi se tiendra le « forum des découvertes des métiers » à Pajol ;
- le 14 mars à 11h : la troisième séance de l'université populaire de la musique à la Mairie du 18<sup>ème</sup> ; thème : « Folklores et construction d'une identité culturelle » ;
- le 19 mars : journée de mémoire : 10h : journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc à la Mairie et à 18h30, un CICA sur les lieux d'activités pour les associations ;
- le 24 mars à 18h30, on continue le cycle de l'université populaire de la musique avec la deuxième conférence sur les folklores et la construction de l'identité culturelle, toujours à la Mairie du 18<sup>ème</sup> ;
- le 29 mars : le « salon du livre solidaire » au centre d'animation de la porte Montmartre toute la journée ;
- le 30 mars, prochain Conseil d'arrondissement.

## 2) 2015 DPP 21 Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité.

**Carine ROLLAND** : Le contrat parisien de sécurité à Paris a été signé pour la première fois en 2000. Il a, depuis, fait l'objet de nombreux avenants en fonction de ce qui est considéré comme nécessaire à la prévention de la sécurité dans la société parisienne.

En 2015, à l'issue d'un important travail de concertation menée notamment avec les Maires d'arrondissement, il est profondément renouvelé pour la période 2015 à 2020 et s'appellera désormais contrat parisien de prévention et de sécurité.

Ce contrat parisien de prévention et de sécurité conserve sa caractéristique essentielle, à savoir la transversalité puisqu'il fixe les objectifs et méthodes de la collaboration entre les principaux partenaires publics compétents en matière de prévention et de sécurité.

Les trois principaux signataires en sont donc la Ville de Paris via sa Maire, le Préfet de police, le Procureur de Paris en tant que représentant de la justice. Mais la dimension partenariale va bien au-delà et s'exprime notamment via la présence de l'Education nationale, le recteur est cosignataire et la Préfecture de Paris. Puis, dimension extrêmement importante nous concernant, l'ensemble du secteur associatif y est aussi associé.

Outre cette première caractéristique, le contrat de prévention et de sécurité a la particularité d'être organisé en axes majeurs. Il comportait cinq axes jusqu'alors. Le prochain contrat 2015-2020 est articulé autour de trois axes principaux en cohérence avec ceux définis par la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Ces trois axes prioritaires sont :

- la prévention de la délinquance des jeunes qui devient un thème à part entière alors qu'avant, elle était disséminée dans les différents axes ;
- la protection des personnes vulnérables, notamment lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcement de l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique. Il s'agit là aussi d'un nouveau thème qui n'était pas auparavant explicitement mentionné.

Ce nouveau contrat se déclinera en fiches action comme c'était le cas pour le précédent contrat, la première traitant – et c'est symbolique – de la manière dont nous pouvons tous ensemble promouvoir la citoyenneté.

Les thèmes évoqués vont, bien sûr, jusqu'à la lutte contre la délinquance des bandes en passant par le renforcement de la sécurité des touristes ou le renforcement de la sécurité des seniors entre autres.

Neuf fiches action introduisent aussi des thèmes nouveaux parmi lesquels la lutte contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public, thèmes importants dans notre Arrondissement.

Troisième point à mentionner, ce contrat sera décliné en contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement comme c'était déjà le cas précédemment.

Sur le premier semestre va se déployer tout le processus qui permettra d'avoir une déclinaison locale dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement comme dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Enfin, il s'agit d'un outil particulièrement utile de par sa transversalité, de par le fait aussi qu'il permet de faire travailler ensemble des services et des institutions sur des actions ciblées dans une optique large et non en silo.

Voilà les éléments que la Maire de Paris nous invitait à mettre à votre disposition concernant ce contrat de prévention et de sécurité.

**Eric LEJOINDRE** : C'est une communication qui n'appellera pas de vote de notre part.

Je vous indique que dorénavant, pour chaque délibération, j'ouvrirai la liste des inscrits puis je la clorai et ne reprendrai pas de nouvelles inscriptions ensuite puisque c'est cela qui prolonge de façon indéfinie nos débats.

**Gérald BRIANT** : Le contrat parisien de sécurité proposé touche un panel très large : des luttes contre l'absentéisme scolaire, contre les violences faites aux femmes ou encore les jeunes bonneteaux sur l'espace public. Donc 31 fiches action qui mériteraient, je pense, un débat sur chacune d'entre elles en tant que telle.

Nous soutenons, groupe des élus communistes front de gauche les objectifs de ce contrat.

Quelques remarques sur la partie, page 21, sur la sécurité et prévention de la délinquance. Un paragraphe, de notre point de vue, un peu inacceptable, qui, dans des documents de la Ville de Paris, commence à se lancer dans les statistiques ethniques de mineurs soumis à des tests osseux, statistiques ethniques dont on aurait pu largement se passer. Cela permet d'ailleurs de réaffirmer la position de notre groupe qui est celle d'arrêter avec ces pratiques foncièrement contestables.

Sur le fond, un contrat qui s'apparente le plus à un rapport d'activités qu'à un projet commun et le message politique s'en ressent. Certains contenus mettent, même la Maire de Paris, en porte-à-faux avec son message habituel. On a un exercice où on est sur une politique du chiffre que l'on reprend encore jusqu'à l'envie pour pouvoir développer une politique de sécurité.

Il y a paradoxalement le rôle des effets néfastes de la crise économique et de l'augmentation des inégalités sociales, lutte contre l'insécurité et les violences. C'est d'abord construire aussi une société créant de la sécurité et celle qui est mise à mal quand les politiques publiques structurantes de la vie sociale sont en diminution constante.

Rien n'est possible sans plus de moyens pour la Police, l'Education nationale, la Justice et les associations qui interviennent, nombreuses, au titre de la protection de la jeunesse.

Je prends un exemple mais le développement de la vidéosurveillance que l'on rebaptise régulièrement avec des nouveaux termes, se traduit surtout dans les faits par une justification d'une politique de baisse des effectifs et entérine l'abandon de l'idée d'une police nationale de proximité avec une efficacité très limitée.

En résumé, on ne peut que soutenir les objectifs du contrat parisien de sécurité et les fiches d'action proposées pour y répondre. Cependant, tant que la politique de l'Etat aura toujours comme boussole la réduction des dépenses publiques, celle-ci restera un obstacle au déploiement d'une politique qui combatte réellement l'insécurité de ses effets les plus locaux à ses causes les plus fondamentales.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Pour nous, la politique de sécurité, c'est une chaîne et il faut que les différents maillons soient solides et que chacun fonctionne bien. Dans la chaîne, il y a évidemment les associations. Il y a évidemment les familles, les parents qui ont une responsabilité aussi. Il y a l'école qui est un lieu de confrontation des différences, lieu aussi où on apprend à respecter l'autre dans sa différence. C'est la prévention. Il faut que chacun de ces acteurs jouent son rôle.

Alors, s'il y a des associations, les familles, l'école, il y a aussi tout un volet dont il faut parler pour répondre aux problèmes posés, soit de sécurité, soit de tranquillité publique.

D'abord, nous sommes favorables à terme à une police municipale qui pourrait déjà être une police de quartier : 24h/24, 7j/7, à pied, à vélo dans les rues du 18<sup>ème</sup> arrondissement, dans les rues de Paris. Elle aurait pour charge de lutter contre l'occupation illégale du domaine public et contre toutes les incivilités qui nuisent à la qualité de vie quotidienne des Parisiens. Quel que soit son quartier, quel que soit son âge, quelle que soit sa condition sociale, on a droit à la même sécurité. Nous croyons à la sécurité pour tous et à la sécurité partout.

Donc, nous vous invitons puisque vous avez aujourd'hui les moyens à la fois sur le plan national avec le législateur, puisque vous avez la majorité à l'Assemblée nationale et que vous avez la majorité à la Ville de Paris, à travailler à la création de cette police municipale.

Puis, un deuxième maillon, la police nationale, qui pourra s'appuyer sur cette police municipale pour se concentrer essentiellement sur la remontée des filières, des réseaux et des mafias qui posent de lourds problèmes dans un certain nombre de quartiers de Paris.

Proxénétisme et exploitation de jeunes filles souvent mineures, trafic de drogue, vente illégale, contrefaçon, contrebande, tout cela nuit à la qualité de vie de nombreux Parisiens. Il faut que la police nationale ait des résultats. Donc, il faut qu'elle ait le temps de mener ses enquêtes, de remonter les filières et donc qu'elle puisse travailler en coordination sur la proximité avec une police municipale qui, aujourd'hui, fait défaut et n'existe pas.

Ensuite, il faut de la vidéoprotection. La vidéoprotection toute seule ne sert pas à grand-chose. C'est un complément, un maillon dans la chaîne de sécurité pour identifier. On l'a vu avec les graves événements du mois de janvier, dans différents vols à l'arrachée, dans des crimes, dans des viols. Récemment encore dans le RER, c'est grâce à la vidéoprotection

que l'on a identifié les délinquants. Rien que pour cette raison, il faut être pragmatique et s'appuyer sur la vidéoprotection pour qu'elle soit un maillon de la chaîne de sécurité.

Puis, il y a la justice, le travail du parquet en amont avec tous les acteurs, les associations, les parents, l'école, la police nationale et nous espérons bientôt la police municipale. Il faut que la justice aussi, à l'autre bout de la chaîne, puisse condamner. Lorsque l'on défère, la police arrête un certain nombre de gens responsables de réseaux ou de mafias qui posent un certain nombre de problèmes dans nos quartiers, qui font de l'exploitation notamment des plus jeunes, eh bien, il faut que ces gens soient condamnés.

Si tous les maillons fonctionnent, la sécurité sera dans nos quartiers. La tranquillité existera de nouveau ; aujourd'hui trop de nos concitoyens ont le sentiment que les difficultés en matière de sécurité et de tranquillité sont concentrées dans quelques quartiers.

Si nous voulons la sécurité par tous et pour tous alors :

- il faut construire ces maillons solides ;
- il faut renforcer la police nationale ;
- il faut renforcer la vidéoprotection,
- il faut donner de la force aux décisions de la justice notamment sur le plan pénal,
- il faut s'appuyer sur les associations, les familles et les écoles
- il faut la création d'une police municipale.

**Pascal JULIEN** : Quelques remarques relatives à ce contrat parisien.

La majorité des fiches se concluent par un bilan statistique. C'est un peu maigre. Je l'ai fait remarqué d'ailleurs à Colombe BROSSEL parce qu'il y a un petit problème de méthode. Au niveau du Conseil de Paris, mon groupe a rencontré Colombe BROSSEL où on lui a fait part de nos remarques sur la première version de ce contrat mais on n'a pas eu de retour.

La majorité des fiches se contentent de demander de la statistique, parfois créer un comité, parfois aussi de démarches exploratoires, enfin bref, des choses qui ne coûtent pas cher.

Sur le fond, nous aurions souhaité que dans le cadre de la ZSP, les habitants soient davantage associés qu'ils ne le sont aujourd'hui. On a peu de gain de cause.

Nous aurions souhaité que soit retirée du document la phrase dans laquelle la Ville affirme son soutien au développement de la vidéosurveillance chez les bailleurs sociaux. Malheureusement, cela est resté. Il ne doit pas y avoir de vidéosurveillance dans l'espace public, ensuite dans l'espace privé chacun fait ce qu'il veut. On ne voit pas pourquoi la Ville se donnerait comme objectif politique de soutenir le développement de la vidéosurveillance chez les bailleurs sociaux. Ici, j'ai souvent entendu, soit le Maire, soit M. NEYRENEUF, dire que l'on n'allait pas se lancer là-dedans. Si, c'est dans le contrat de sécurité.

Vente à la sauvette. Là, j'ai obtenu quelque chose. C'est que l'on n'associe pas le Carré des biffins à la délinquance. Dans la première version, le Carré de biffins était cité dans le cadre du marché à la sauvette et associé à la délinquance. Cela était remis dans un ordre meilleur.

Il est question de création de comité de médiation de quartier. Alors, cela ressemble beaucoup aux voisins vigilants. On aurait souhaité que cela soit retiré. Ce n'est pas le cas.

On ne voit pas non plus la reprise en main par la Ville des ASP. La Ville finance la Préfecture. Il serait logique qu'elle ait un droit de regard en conséquence. Ce n'est pas le cas. Alors, on peut espérer, cela devrait venir ultérieurement dans un contrat d'objectif discuté entre la Maire de Paris et la Préfecture. On peut espérer que la Ville reprenne la main sur ces ASP qu'elle ne contrôle actuellement pas.

Je suis content aussi d'avoir introduit dans ce contrat plus explicitement la lutte contre l'homophobie et l'islamophobie qui n'existaient pas dans la version initiale.

Dans les versions initiales, à propos du tourisme, pour protéger les touristes, on avait embauché des policiers étrangers (allemands, anglais et roumains). De mémoire, il y avait deux allemands, deux américains et onze roumains pour protéger les touristes roumains. Alors, les chiffres ont disparus dans le contrat suite à ma remarque.

Comment la Ville peut-elle être crédible en matière de prévention contre la délinquance des jeunes ? Il est prévu de dire : contre la délinquance, il faut... contre les jeunes en rupture, il faut... Sauf que l'on a vu pendant l'hiver que la Ville était incapable de mettre à l'abri une poignée de jeunes mineurs étrangers isolés.

C'est vrai que l'on s'interroge un petit peu sur l'adéquation des moyens et des objectifs.

Je partage à peu près tout ce que M. BRIANT a dit, notamment concernant les tests osseux et la politique du chiffre.

Ce contrat parisien de prévention et de sécurité, on en partage globalement les objectifs mais en fait, quand même pas mal de réserves.

**Carine ROLLAND** : Je ne suis pas certaine, M. BRIANT, que si l'on regarde les effectifs de police, ce qui a été fait depuis trois ans désormais, consiste à voir baisser les effectifs de police ni à Paris ni sur l'ensemble de la France, il me semble même que cela fait partie des ministères sanctuarisés.

De manière générale, ce contrat de prévention et de sécurité va dans le bon sens. Nous continuons de le penser, d'abord parce qu'il inclut la prévention, étant donné les forces en présence. On est là sur un outil dont vous avez indiqué que vous partagez la philosophie.

Sur la mise en œuvre, la concertation a commencé ; un certain nombre des demandes de M. JULIEN ont été prises en compte. C'est exactement ce qui va continuer de se faire. La Ville n'est pas le seul intervenant. La justice, la Police, l'Education nationale, le secteur associatif... sont toutes aussi parties prenantes. Donc, c'est bien dans une démarche collective et collaborative que tout cela se développera et se déploiera.

**Eric LEJOINDRE** : Puisque bien sûr, ce contrat aura dans le 18<sup>ème</sup> comme dans tous les arrondissements une déclinaison d'arrondissement, on aura l'occasion d'en reparler.

## VIE ASSOCIATIVE

**DELIBERATION : 18.2015.13 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.**

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Livraison mensuelle de nouvelles inscriptions qui sont au nombre de cinq : deux associations dans le domaine de l'art et de la culture, une dans le domaine de la médiation et deux dans le domaine des relations internationales.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.13 à l'unanimité*

## POLITIQUE DE LA VILLE

**DELIBERATION : 18.2015.14 : Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer le Contrat De Ville 2015-2020.**

**Maya AKKARI** : Ce nouveau contrat de Ville pour la mandature va jusqu'en 2020.

Il ne faut pas confondre les contrats de Ville avec les projets de territoire, je tiens à le préciser. Le contrat de Ville concerne toute la Ville de Paris. Nous allons avoir une deuxième phase qui sera celle de l'élaboration des projets de territoire propre à nos territoires dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

La Ville de Paris est engagée depuis plus de quinze ans dans les quartiers dits en Politique de la Ville. Beaucoup de services publics de qualité ont été implantés dans ces quartiers-là. Il n'y a qu'à faire un petit tour à la porte Montmartre pour voir la bibliothèque, le centre d'animation ou à la Goutte-d'Or, pour voir le centre Barbara, les centres sociaux, toutes les associations qui y vivent ou encore d'aller à la porte de la Chapelle, faire un petit tour du côté de la porte de la Chapelle et voir l'Espace Glisse, le plus grand espace glisse d'Europe, l'antenne jeunes, les centres sociaux, le nouveau centre social Paris Nord-est qui s'implante.

Ce sont des services publics. C'est aussi beaucoup de rénovations urbaines, un GPRU très actif dont l'objectif est la réduction des inégalités entre les territoires parisiens, la réduction

des inégalités au sein même de ces territoires avec des priorités que nous nous étions donné entre 2007 et 2015 dans le cadre du CUCS.

En février 2014 a été votée une nouvelle loi qui organise et encadre l'action publique sur les quartiers dits prioritaires. Souvent on me pose la question : qu'est-ce que c'est que la Politique de la Ville ? C'est tout simplement une action concertée, main dans la main, entre tous les acteurs sur un territoire donné. C'est un travail partenarial entre l'Etat avec ses différentes instances (la Préfecture de police, l'Education nationale, Pôle emploi, le Rectorat...) et les différentes collectivités locales, à savoir la région, le département de Paris et la commune dans notre cas particulier.

Ce contrat de Ville, pour les années à venir, a été élaboré en partenariat avec toutes les institutions que je citais tout à l'heure ; les associations ont été associées puisqu'il y a eu trois réunions d'états généraux animées par Colombe BROSSEL, l'adjointe au Maire de Paris à la Politique de la Ville dont un état général qui s'est déroulé ici, à la Mairie du 18<sup>ème</sup>. A cette occasion-là, les associations étaient très présentes.

C'était aussi des ateliers avec des associations de façon spécifique, des séminaires avec les représentants des bailleurs, l'Etat sous ses diverses formes et surtout des ateliers participatifs auxquels ont participé beaucoup d'habitants. Beaucoup d'élus étaient présents à ces ateliers et ont vu l'intérêt du lien direct avec les habitants parce qu'il est vrai que souvent en Politique de la Ville, le monde associatif peut être un intermédiaire privilégié et c'est bien de réfléchir sur comment aller chercher les plus exclus dans les quartiers parce que souvent, on a tendance à travailler avec les inclus des quartiers de la Politique de la Ville.

C'est toute une démarche, tout un travail. C'est de l'ingénierie. Ce n'est pas si simple.

A l'issue de cette démarche de concertation, Mme la Maire adjointe, Colombe BROSSEL, a sollicité les Maires adjoints d'arrondissement, les Maires d'arrondissement. A été élaboré le contrat de Ville que je vous présente aujourd'hui.

Ce contrat s'appuie sur quatre piliers:

- cohésion sociale ;
- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- développement de l'activité économique de l'emploi ;
- et, suite aux événements malheureux du 7 janvier 2015, celui des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Nous nous sommes donné trois priorités :

- jeunesse et éducation ; aux ateliers participatifs, c'était une thématique qui revenait de façon très forte et en premier dans l'expression des habitants ;
- emploi et formation ;
- participation citoyenne.

Les trois axes de travail que nous nous sommes donnés sont :

- accompagner les parcours et prévenir les ruptures ;
- vivre sa ville et son quartier ;
- dynamiser les quartiers dans la ville.

La Politique de la Ville à Paris, c'est un calendrier que l'on s'est donné. Nous avons eu cette première phase d'élaboration du contrat de Ville. Nous nous dirigeons vers une deuxième phase qui est celle de l'élaboration des projets de territoire.

Le calendrier n'est pas encore déterminé de façon précise mais je reviendrai vers les élus sectoriels pour travailler avec eux sur ce sujet.

Nous allons également organiser d'autres ateliers participatifs ouverts à tous les citoyens et rencontrer tous les acteurs institutionnels, chefs d'établissement scolaire, associations de commerçants, acteurs culturels et beaucoup d'autres.

C'est aussi des moyens. La Ville de Paris met énormément de moyens humains sur la Politique de la Ville puisque nous avons une spécificité parisienne avec onze équipes de développement local au service de l'action publique sur ces quartiers. Dans le 18<sup>ème</sup>, nous en avons trois, presque une par quartier ; chaque équipe est constituée de trois à quatre personnes. C'est 26 millions d'euros par an ainsi que la Ville investit sur ces quartiers.

Vous avez certainement lu les documents. Dans le 18<sup>ème</sup>, la Politique de la Ville, c'est 100 000 habitants. C'est énormément d'actions, que ce soit sur l'investissement dans le dur, dans l'habitat ; 10 millions d'euros vont être consacrés à Paris à ce titre parce que la première des dignités, c'est d'avoir un habitat digne ; c'est aussi l'accès à l'emploi.

Je souhaite mettre plus la focale sur des projets spécifiques sur lesquels dans le 18<sup>ème</sup>, nous sommes en avant, à savoir les ateliers de linguistique. Nous avons beaucoup d'associations dans le 18<sup>ème</sup>, d'une très grande qualité, prodiguant un accès à la langue française, à la culture française, à l'écrit. Ce sont des ateliers où il y a beaucoup d'inscrits. Il y a même des files d'attente. Les gens sont très satisfaits. Mme BOUYGUES a participé au développement de ces ateliers depuis des années. On peut dire que le 18<sup>ème</sup> peut être fier de ce qu'il a fait à ce niveau-là parce que la première condition de l'accès à l'emploi, c'est la langue. Cela me semble être un sujet important. Vous avez les documents à votre disposition avec le florilège d'activités et de projets que l'on mène dans le 18<sup>ème</sup> et dans Paris dans le cadre de notre politique dans les quartiers prioritaires.

Je vous invite donc à voter pour notre nouveau contrat de Ville.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup Mme AKKARI pour cette présentation d'une délibération importante qui est une étape importante dans la refonte de notre contrat de Ville.

**Fadila MEHAL** : Je voudrais d'abord redire l'attachement du groupe UDI-MODEM au développement, à la consolidation de la Politique de la Ville puisque chacun se rappelle peut-être la contribution décisive de Jean-Louis BORLOO quand il était ministre de la Ville tout comme d'ailleurs Claude BARTOLONE qui ont fait d'excellent travail. Finalement, cette

politique, c'est simplement donner plus à ceux qui ont moins, donc une politique d'action positive et non pas de discrimination positive. J'insiste beaucoup sur ce terme.

Alors, c'est vrai que le bilan de la Politique de la Ville malgré ses plus de 40 ans de politique, eh bien, il y a encore en effet un enjeu très important, que ce soit dans l'emploi, certains quartiers ont plus de 40 % de chômage ; que ce soit sur la question du logement, on évoque maintenant de façon très urgente une politique de peuplement qui puisse être mieux pilotée, et sur les questions d'éducation, ce sont des choses très importantes.

Alors, je me souscris complètement à cette nouvelle génération de contrat ainsi que les financements qui seront donnés aux associations. Mais vous l'avez rappelé, Mme l'adjointe, la Politique de la Ville, ce n'est pas simplement des associations. C'est aussi l'Etat. Donc, j'attends beaucoup du comité interministériel qui va se réunir le vendredi 6 mars parce que l'on a vu malheureusement quelque chose de significative, c'est-à-dire quand il y a une politique spécifique et dérogatoire, eh bien, la tentation est forte pour l'Etat de se désengager. Il faudra bien veiller qu'à côté de cette politique adressée aux associations, l'Etat garde véritablement la main sur ces questionnements.

Pour moi, il y a quand même des enjeux très importants. Je crois que c'est l'emploi dans un premier temps. Les statistiques sont problématiques. J'ai vu arriver comme vous, puisque l'on a unifié la Politique de la Ville avec la fusion en juin 2014 de plusieurs entités (l'ACSE, la DATAR) pour constituer un pôle frontal et qui devaient s'occuper d'emploi. On a vu après les événements de janvier M. VALLS annoncer qu'il allait créer une agence de développement économique. Alors, la question que je me pose dans toutes les politiques publiques, ce sont les millefeuilles, c'est-à-dire que l'on va encore ajouter un établissement public qui va venir finalement empiéter sur ce qui existait déjà avec les différents établissements. Combien cela va coûter ? Quel sera le budget ? Quelles seront les articulations ? Je ne suis pas sûr Mme l'adjointe que vous puissiez me répondre tout de suite.

Il y avait un deuxième point aussi qui est arrivé et d'ailleurs avec des propos très forts. Je vous rappelle que le chef du Gouvernement a parlé s'agissant des quartiers populaires d'apartheid. Alors moi, je serais très nuancée sur cette terminologie, vous le savez, même si je conçois, en effet, qu'il y a une ghettoïsation, qu'il y a des causes et des effets.

Alors, nous avons la chance aussi d'avoir l'adjoint – je sais qu'il n'est pas de bon ton de l'interroger ici – mais quand même sur la politique de peuplement, avez-vous d'ores et déjà des modes opératoires ici à la Ville ? Sur quel critère va-t-il être conçue ce pilotage finalement des populations ? Est-ce que cela va être sur des critères sociaux ? Des critères territoriaux ? Des critères ethniques ? Monsieur, tout à l'heure, a évoqué la question de la mesure statistique ethnique. Ce sont des questions quand même relativement importantes.

Enfin, je salue évidemment les novations pour ces nouveaux contrats avec le quatrième pilier qui nous a été imposé, sur la question de la laïcité, sur la question des valeurs républicaines car on voit bien qu'une partie de notre jeunesse est en situation non seulement de déshérence mais aussi de désaffiliation. Sur ce sujet, il faut que nous soyons, en effet, unis pour nous permettre d'avancer dans le domaine.

**Danièle PREMEL** : Nous ne pouvons que nous féliciter de la Politique de la Ville même si effectivement, nous n'avons pas toujours atteint nos objectifs en Politique de la Ville, nous continuons et c'est aussi grâce au travail de terrain des associations que je tiens à remercier.

Nous, en tant qu'élus communistes, nous pouvons nous féliciter dans un premier temps d'avoir pu intégrer des propositions qui ont été reprises dans le contrat telles que l'extension des zones d'exonération des surloyers, le financement des quartiers populaires, de le maintenir aussi tel qu'il était puis aussi sur les ASL.

Alors, sur les ateliers sociolinguistiques. Effectivement, ces ateliers, je rappelle que l'Etat voulait simplement le réduire aux primo-arrivants et non pas justement faire que les ateliers sociolinguistiques puissent s'adresser à toutes les personnes ayant ce besoin, entre autres les femmes qui sont depuis longtemps sur le territoire français mais qui n'ont pas pu, pour tout un tas de raisons éducatives ou autres, participer donc ou être primo-arrivants. Donc, nous en félicitons. Toutefois, on déplore les délais qui ont été donnés. Effectivement, il y a concertation quand même assez rapide. Je crois qu'un tel contrat demande aussi réflexion dans le temps. Alors, félicitations, on a un document de 150 pages, mais pour nous, élus du 18<sup>ème</sup>, le lire dans les temps qui nous étaient impartis, c'est plutôt réductif.

Cela nous pose de réelles questions sur la méthode. Pourquoi une méthode de précipitation telle que celle-ci ? Bien sûr que l'on nous a évoqué le fait qu'il fallait accoler le contrat de Ville au contrat de sécurité. Cela nous pose quand même un peu question en termes de temps et politique. Voilà nos réticences par rapport à ce contrat de Ville.

D'autre part, j'aimerais attirer l'attention sur les quartiers en veille active. Alors le mot de veille active, tant mieux que l'on soit très actif pour veiller sur ces quartiers-là mais en tout cas, les financements, c'est pour un an ; ce n'est pas forcément pour six ans. Quel type d'évaluation on va donner ? Comment on va travailler avec ces quartiers de veille active ? C'est une question qui se pose à nous.

La deuxième question, c'est sur les conseils citoyens, de citoyenneté. Normalement, ils auraient dû aussi participer si on avait eu le temps à l'élaboration du contrat de Ville. On n'a pas eu le temps de le faire. Les conseils citoyens vont se mettre en place. La Ville de Paris va apporter un financement supplémentaire. Je trouve cela très positif.

D'autre part, on va avoir des adultes relais qui vont pouvoir aider à ces conseils citoyens. Je dirais que pour le 18<sup>ème</sup>, un seul contrat relais n'est peut-être pas suffisant et que peut-être, on pourrait en bénéficier d'un petit peu plus.

Donc, la position des communistes, c'est que nous sommes dans l'ensemble très favorable au contrat de Ville ; toutefois, vu la méthode, nous nous abstiendrons de pouvoir voter ce contrat tel qu'il est en particulier, et je le dis bien, pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Rappelons que les élus d'Arrondissement ont aussi besoin de prendre le temps de connaître, de s'informer un peu plus sur les délibérés d'un tel dossier et d'une telle importance.

**Pascal JULIEN** : Il est heureux que la question du contrat de Ville soit abordée de manière distincte de celle du contrat de sécurité. J'espère qu'il en sera de même au Conseil de Paris mais ce n'est pas gagné, au moins dans l'Arrondissement, on aura dissocié les deux.

Ensuite, le document proposé est assez imposant (160 pages), très transversal ; toutes les questions sont abordées (culture, sécurité, économie, éducation, transport, urbanisme, logement...). En fait, ce document se répète. Il est redondant avec bien d'autres documents signés par la Ville et à 99,9 %, c'est l'existant. Ce document montre les dispositifs existant.

Moi, j'avais suggéré à Colombe BROSSEL de surligner les innovations qui sauraient faciliter une lecture dynamique. Il serait bien de montrer aussi ce qui a disparu. Cela n'apparaît pas vraiment à la lecture. En revanche, chaque fiche se ponctue par les leviers d'action. On s'appuie sur les antennes jeunes, sur Paris santé, les ASV, le PRE... Incroyable. S'appuyer, s'appuyer, s'appuyer sur tout un tas de choses. On mobilise aussi. Pour résoudre les problèmes, on mobilise. On mobilise la DDP, les bailleurs sociaux, les partenaires sociaux, les associations. On approfondit parfois. Axe 1, page 32 : approfondir la réflexion sur la question du retour au collège et en classe pour renforcer la continuité des parcours de réussite éducative. On mobilise. Alors, mobiliser le droit commun pour la mise en œuvre de points écoute. Justement, il y en a qui viennent de fermer dans l'Arrondissement.

On coordonne. Bref, c'est quand même beaucoup de mots... On cherche les mesures concrètes. Alors les leviers d'action concrets, il y en a parfois mais on ne sait pas trop comment ce sera financé.

Mettre en place des formations dédiées à l'égalité fille-garçon. Très bien, mais les formations, elles ne seront pas gratuites.

Tout à l'heure, on parlait de l'apprentissage du français pour les étrangers, cela aurait été bien de signaler que l'Etat va en arrêter le subventionnement d'ici un an pour les immigrés au bout de cinq ans. On pourrait continuer comme cela.

Même l'introduction de cet épais document s'enorgueillit qu'il a été largement concerté. Alors, il y a eu effectivement une réunion en Mairie du 18<sup>ème</sup> le 15 octobre qui a rassemblé les associations de trois arrondissements et non des moindres (17, 18 et 19). Puis, il y a eu quelques ateliers participatifs. Mais enfin, la fréquentation n'a pas été énorme. C'est allé très vite.

Là, je rejoins complètement ce qui a été dit par nos amis communistes. Il y a une certaine précipitation dans la façon dont il a été élaboré. Cela augure mal de la suite parce que nous sommes soucieux de ces conseils citoyens qui sont inspirés du rapport Mechmache-Bacqué qui, lui, prévoyait qu'il fallait du temps et des moyens pour faire en sorte que des populations elles-mêmes se saisissent, aient envie de cet outil, une démocratie ascendante. Qu'est-ce que l'on nous prépare visiblement ? Un étage de plus aux millefeuilles des dispositifs de concertation, un truc descendant, une sorte de conseil de quartier bis dont on ne sait pas trop d'ailleurs quels en seront les moyens financiers. Tout cela reste assez vague.

Or, aujourd'hui, la Politique de la Ville à Paris, c'est 11 équipes réparties dans 13 quartiers, 20 territoires dans 8 arrondissements et pour tout cela, 80 personnels dont 20 seulement sont en CDI. Tous les autres sont précaires. Il semble que cela ne s'arrange pas.

Songez que pour gérer l'unique centre de ressource de la Politique de la Ville, il n'y a qu'un seul salarié qui, de temps en temps, est assisté par deux ou trois précaires selon les périodes. Or, le découpage issu de la loi de 1914 augmente le nombre de missions, par exemple, mettre en place ces conseils citoyens. On augmente les missions mais également le champ géographique quand on regarde de près parce qu'il faut regarder les différents types de territoire actuel ; ils vont travailler sur les différents types de territoire, pas simplement sur le territoire prioritaire mais sur celui de veille active... Au final, ils auront une quantité plus importante de population à travailler, si je puis dire.

Quand on s'enorgueillit que le budget Politique de la Ville a été sanctuarisé, ce n'est pas tout à fait vrai puisque la quantité de travail, pour parler simple, à effectuer augmente. On a en réalité une diminution des moyens de la Politique de la Ville. Cela, le document que l'on nous demande de voter ne le dit pas non plus.

Par ailleurs, ce document s'appuie très souvent sur les associations. Il faudra coordonner, s'appuyer, mobiliser... les associations. Mais on ignore que le milieu associatif se porte financièrement plutôt mal. Selon le collectif des associations citoyennes, c'est 264 900 emplois supprimés en quatre ans du fait des restrictions budgétaires. Je me souviens que cela a été déjà dit pendant la campagne électorale et que Mme HIDALGO n'a jamais démenti ce chiffre. Donc, se pose quand même la question à ces moyens. J'ai entendu que le Gouvernement dégageait 900 millions d'euros pour renforcer les moyens de sécurité liés au plan Vigipirate. Je trouve cela très bien même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec la manière dont cette sécurité est assurée, pas d'accord sur tout en tout cas. Mais j'aurai bien voulu entendre juste après qu'il y avait aussi 900 millions d'euros alloués par l'État pour la Politique de la Ville, pour la prévention, pour l'éducation. Malheureusement, je n'ai pas entendu et, je pense, vous non plus. Alors, nous avons peu de désaccord avec le texte que l'on nous demande de voter a priori comme cela mais en voici un quand même.

Dans la fiche 3-2 relative à l'insertion des quartiers dans la Ville, il est prévu d'exonérer du supplément de loyer de solidarité, d'exonérer du SLS dans l'ensemble du quartier pour préserver la mixité sociale. Les écologistes sont contre parce que nous constatons que le niveau du SLS aujourd'hui n'est pas dissuasif. Autrement dit que le loyer même augmenté du SLS reste toujours, pour les personnes concernées, à un niveau très inférieur à ce qu'il trouverait d'équivalent sur le marché privé.

Ce contrat de Ville fixe une orientation générale et même très générale avec laquelle nous sommes grosso modo d'accord ; qui pourrait être hostile à un document qui demande la paix dans le monde, en quelque sorte. Seulement voilà, j'ai quand même émis un certain nombre de réserves, de critiques, qui montrent que, au-delà des bonnes intentions, au-delà du catalogue de l'existant, on aurait voulu des choses plus concrètes, plus précises. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce sujet.

Par ailleurs, j'entendais tout à l'heure parler de ghetto ; je fais remarquer qu'en page 4, le contrat évoque une dynamique de dégradation dans le quartier de la porte Montmartre. Ce

qui fait que même le bilan Politique de la Ville doit être fait de façon nuancée. Page 4 : dynamique de dégradation dans quelques quartiers dont celui de la porte Montmartre. Cela prouve bien qu'il faut donner plus de moyens à la Politique de la Ville si on veut qu'elle soit efficace. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas seulement la faute de la Ville. Il y a un vrai problème évidemment à l'échelle du Gouvernement et de l'Etat.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : C'est un document épais et en quelques jours, il fallait quand même le lire. Je ne sais pas si tout le monde a pu lire entièrement mais enfin, il y avait beaucoup de choses à ingurgiter. Entre ma lecture de la biographie de la famille CHIRAC, de Bernadette DURET et mon roman de Catherine MILLET, je peux vous dire que j'ai préféré l'un et l'autre parce qu'il y avait quand même beaucoup de poncifs éculés et c'est vraiment des documents trop longs ; il faut établir des synthèses et une vision à un moment donné pour y voir clair.

Au fond, la Politique de la Ville, c'est que tous les acteurs, l'Etat qui impulse la Ville, les associations qui jouent un rôle déterminant, travaillent ensemble. Mais ce qui manque, c'est le mot entreprise. L'entreprise qui est la clé pour nos quartiers Politique de la Ville car c'est bien par la formation et par l'emploi que l'on va arriver à sortir un certain nombre de nos jeunes et de moins jeunes de la spirale du cloisonnement, de l'enfermement, de la ghettoïsation.

Donc, j'appelle vraiment à agir autour du monde de la formation professionnelle et faire confiance à l'entreprise, à tirer l'entreprise dans les quartiers Politique de la Ville, cela nécessite une politique nationale, bien sûr. Mais cela nécessite à l'intérieur de la réflexion de la Politique de la Ville l'idée vraiment que c'est par l'emploi et la formation que l'on peut tirer vers le haut toutes les générations et c'est par l'emploi et la formation que l'on arrivera à sortir un jour de la Politique de la Ville car un quartier Politique de la Ville, quel est son but ? De ne plus être un jour quartier Politique de la Ville, c'est-à-dire de ne plus avoir les besoins de l'extérieur. Donc, il faut construire cette idée-là autour aussi de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé et c'est toujours en proposition puisque nous sommes une opposition constructive, reprenez nos projets. La cité des métiers d'art porte de Clignancourt et porte de Montmartre. On s'était appuyé là sur des artisans d'art prêts à venir apporter leur savoir-faire, à créer un centre de formation professionnelle ; pareil pour la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers, la cité d'innovation avec des *startupper*s, des incubateurs, des hommes et des femmes qui sont prêts à venir s'installer dans des quartiers à condition qu'il y ait une vision, un maire manager et une volonté politique d'accueillir l'entreprise, l'artisanat, celles et ceux qui ont envie de réveiller nos quartiers.

Il y a des sujets extrêmement importants. Là-dessus, il faut aller plus loin et plus vite.

L'aide à l'apprentissage de la langue, bien sûr, parce que quand on n'a pas la maîtrise du français, on n'a pas de bonne relation de voisinage. Cela commence comme ça. Quand on n'a pas la maîtrise du français, il est difficile effectivement de trouver une formation et un emploi. Donc l'apprentissage de la langue, c'est essentiel.

L'aide à la parentalité aussi parce que c'est la responsabilisation des parents vis-à-vis d'enfants plus ou moins grands et qui ne vont pas toujours dans la bonne direction. Parfois, il faut aider les parents à se responsabiliser, leur rappeler leur devoir et renforcer leur droit, notamment vis-à-vis de leurs enfants.

Puis, il faut que l'on tire des leçons, qu'il y ait des études d'impact, des évaluations sur tous les financements et projets mis en place afin de responsabiliser tous les acteurs.

Le deuxième point, je regrette que l'on ne puisse pas échanger puisque nous avons la chance d'avoir la secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville dans notre Conseil d'arrondissement et dans notre Conseil de Paris, je regrette qu'elle ne soit pas là mais elle doit avoir des engagements – et je le comprends – ministériels mais quand elle avait été nommé en septembre, j'avais été le premier à dire : bonne chance, parce qu'il faut que vous puissiez porter un certain nombre de sujets, de valeurs, d'idées. Mais je voudrais – non sans ironie – imaginer qu'un gouvernement de droite ait réduit à Paris les aides sur les quartiers Politique de la Ville et qu'au fond, on serait passé de 330 000 Parisiens concernés par la Politique de la Ville à 150 000 aujourd'hui, ces 150 000 étant concentrés dans quelques arrondissements. J'imagine la gauche crier à la ghettoisation, au repli sur soi. Vous mettez les personnes en difficulté avec les personnes en difficultés et vous diminuez les moyens. D'ailleurs, c'est Mme VERSINI elle-même qui a dit il n'y a pas très longtemps, depuis cinq ans, la précarité et la pauvreté ont augmenté à Paris. C'est une adjointe de Mme HIDALGO. C'est un sujet qui, évidemment, nous préoccupe tous les jours surtout quand ils sont concentrés dans les mêmes quartiers.

Au fond, la Politique de la Ville, ce qui avait marché c'est quand il y avait des objectifs. Par exemple, avec Jean-Louis BORLOO : l'ANRU, voilà une vision ; la rénovation ; de nouveaux projets. Je crois que l'avenir de la Politique de la Ville, c'est l'emploi, c'est la formation professionnelle. Cela passe par des projets dans les quartiers Politique de la Ville autour du monde de l'entreprise. Il faut attirer les acteurs privés dans ces quartiers-là parce que moi, je crois aux principes du mérite, aux principes républicains de donner sa chance à chacun. Quelle que soit son origine, quel que soit son quartier, on a droit aux mêmes chances. Encore faut-il évidemment décroisonner, encore faut-il casser la frontière du ghetto et il faut aller chercher l'entreprise pour qu'elle vienne parce que l'on dit souvent, il faut faire partir les jeunes du quartier pour qu'ils aillent construire leur vie ailleurs. Eh bien, il y a aussi d'autres logiques. Cela est fait dans d'autres villes, cela a pu fonctionner ; je ne vois pas pourquoi cela ne fonctionnerait pas à Paris. En tout cas, nos deux projets de la cité des métiers d'art et la cité d'innovation, nous vous les donnons et nous vous invitons à les mettre en place.

**Eric LEJOINDRE** : Mme AKKARI va donner quelques éléments de réponse et je donnerais peut-être quelques éléments de conclusion.

**Maya AKKARI** : Beaucoup de choses ont été dites. Je ne sais pas s'il va m'être possible de répondre à toutes les interrogations sans lasser l'ensemble de la salle ici présente.

M. BOURNAZEL, vous avez évoqué l'ancien ministre Jean-Louis BORLOO qui a eu une action de qualité et vous avez insisté sur la rénovation urbaine. Moi, je vous invite vraiment à aller dans les quartiers. On vous a vu pendant la campagne mais je vous invite à venir lors des ateliers participatifs et vous verrez que... Les habitants, qu'est-ce qu'ils demandent ? Ils

disent : on a rénové nos cuisines, nos halls d'immeuble, les squares parce que l'on voit à vu d'œil le changement. On n'a pas besoin d'analyse statistique pour voir que le quartier de la porte Montmartre a changé ou qu'il n'y a plus d'insalubrité à la Goutte-d'Or depuis que la gauche est aux affaires à Paris. Mais ce qu'ils disent maintenant : il faut nous changer notre vie au quotidien ; on veut que nos enfants réussissent mieux. On veut que nos enfants trouvent un emploi. On veut améliorer la relation au quotidien entre nous dans les quartiers.

Donc moi, je pense qu'il y a une nouvelle phase, en tout cas à Paris et les choses sont certainement différentes dans d'autres quartiers de France. Je dis bien : à Paris. Nous devons passer à une phase qualitative. Certes, il y a encore des zones où la question de l'habitat et de la rénovation urbaine se pose. M. le Maire a fait une visite au quartier Valentin-Abeille. Nous nous en sommes tous saisis ; nous y travaillons. Il y a des améliorations à apporter à ce niveau-là mais on peut bien dire qu'actuellement, l'enjeu pour nous, c'est un enjeu beaucoup plus qualitatif.

Au niveau du logement, M. JULIEN, vous avez parlé de la question de l'exonération des surloyers. Lorsque la droite était aux affaires, Mme BOUTIN dans sa loi s'était donnée comme objectif de ne mettre dans l'habitat à loyer modéré que les populations les plus défavorisées, créant ainsi des ghettos sociaux (des ghettos de noir, de blanc... n'existent pas dans le 18<sup>ème</sup> et à Paris). Toutes les associations de défense de locataires se sont battues contre, y compris les bailleurs sociaux et les co-bailleurs sociaux des villes de droite. Pourquoi ?

Parce que c'est la mixité sociale dans les immeubles qui maintient la qualité de l'habitat dans l'immeuble. C'est quand on maintient les corps intermédiaires des gens qui sont rentrés parce qu'ils avaient des petits salaires dans l'habitat social mais qui ont amélioré leur revenu, c'est eux essentiellement qui sont les interlocuteurs privilégiés qui ont les codes pour se battre dans l'intérêt du collectif. Ce n'est pas toujours le cas mais c'est souvent le cas. Même les bailleurs sociaux des villes de droite se battent pour garder les anciens habitants qui ont amélioré leur revenu. Moi, je pense que c'est une bonne chose que l'on exonère de surloyer les habitants ayant amélioré leur revenu et qui continuent à vivre dans les quartiers socialement en difficulté.

Concernant la politique de peuplement, Mme MEHAL, déjà avec Bertrand DELANOË, nous avons été, là aussi, en avance puisqu'il y a eu un travail de mixité sociale où... il y a 20 ans, vous aviez l'immeuble HLM des fonctionnaires et même Bercy était séparé de l'Education nationale – on en a encore des immeubles comme cela dans le 18<sup>ème</sup> – et puis les populations les plus défavorisées étaient à part. Maintenant, nous avons une politique de mixité sociale entre les immeubles où il y a des immeubles de logement intermédiaire et des immeubles très sociaux mais aussi à l'intérieur même des immeubles où les prestataires peuvent être différents, avec des revenus différents au sein même d'un immeuble.

On peut dire que déjà à Paris, cette réflexion sur la politique de peuplement pour mettre en place de la mixité sociale de façon fine est déjà à l'œuvre.

Sur la concertation, c'est vrai que, en tant qu'adjointe au Maire, moi aussi, j'ai été frustrée en disant : le temps est court ; on n'a pas le temps vraiment de la réflexion... Mais d'un autre côté, il est arrivé le temps de l'action aussi. Si on traîne trop à faire de la concertation, à

élaborer les projets... l'action, elle met du temps aussi à se mettre en place. C'est vraiment un argument que j'entends personnellement parce que là, nous avons le contrat de Ville. Nous allons avoir six mois pour élaborer les projets de territoire. Après, il faut que cela passe par les Conseils d'arrondissement, par le Conseil de Paris. Puis après, il faut le temps de la réflexion pour la mise en œuvre. Tout cela peut prendre deux, trois ans et la moitié de mandature est passée, on n'est pas passé à l'action. Or, les gens attendent. Moi, je l'ai bien vu dans mon action au quotidien où depuis un an, je rencontre les associations, les acteurs locaux... je vois qu'il y a eu toute une première phase où l'on se découvrait mais maintenant les habitants, ils veulent que l'on agisse. N'oubliez pas que nous avons été élus sur un projet politique. Le temps de la réflexion, c'est aussi le temps du projet. Il y a eu le projet politique de Mme HIDALGO que nous avons porté ensemble. Donc, c'est une combinaison des deux entre un projet politique d'une majorité et une concertation locale avec les habitants.

M. JULIEN, vous disiez que la participation n'était pas là pour les ateliers participatifs. D'abord, il faut savoir que dans le 18<sup>ème</sup>, on a fait un atelier par quartier et que nous sommes l'Arrondissement où il y a eu la plus grande participation, quasi 240 personnes ont participé à ces ateliers. C'étaient des habitants lambda, les équipes de développement local. Les associations ont participé à l'enrôlement des habitants. Ce n'est pas évident de faire venir les gens un samedi matin (3 heures) pour parler projets. Mais, je le concède, nous devons encore progresser. Cette loi est une nouvelle loi. De la même façon, nous devons progresser sur les conseils citoyens. Ils n'avaient pas été mis en place correctement parce que le temps était court, la loi était votée en février 2014. Nous avons eu une campagne municipale, puis il fallait avancer pour agir, mais je suis sûre que la prochaine fois, on sera fin prêts pour faire les choses dans le cadre comme il faut. Sur les conseils citoyens, nous allons apprendre en marchant ensemble. Aussi parce qu'à Paris, il y a les conseils de quartier, il y a les équipes de développement local qui portent les projets, ce qui n'est pas le cas des autres villes. A ce niveau-là, il y a une différence entre ce qui se fait en provinces et ce qui se fait à Paris.

Puis M. JULIEN, je trouvais des contradictions parfois dans votre discours. Vous disiez : les associations n'aiment pas quand c'est vertical... Puis une minute plus tard : dans le texte partout, il est écrit s'appuyer sur les associations. Il faut savoir ce que l'on veut. Est-ce que l'on veut s'appuyer sur les associations ou est-ce que l'on ne veut pas s'appuyer sur les associations ? Notre choix, c'est de nous appuyer sur les associations et travailler en partenariat. Vous citiez l'exemple de la réflexion que l'on veut mener, vous disiez page 31 sur le collège que vous regrettiez une phrase selon laquelle on voulait réfléchir sur les retours au collège. C'est vrai que nous avons ciblé la problématique des élèves exclus de courte durée des collèges, cela était pendant la concertation. On a identifié cette problématique. On a mis dans le contrat de Ville qu'il fallait y réfléchir, que l'on soit innovant et que l'on travaille avec les partenaires à trouver des solutions les meilleures possibles. Là, on n'a pas dit ce qu'il fallait faire dans le détail à tous les niveaux.

Je n'ai pas pu répondre à toutes les questions mais je suis à votre disposition individuellement pour y répondre.

**Eric LEJOINDRE** : Merci pour ce débat qui a été long et utile. C'est vrai que la Politique de la Ville, c'est toujours un sujet complexe. On se dit toujours mais comment on peut savoir si cela marche ou si cela ne marche pas. La question toujours posée, c'est de savoir où en seraient nos quartiers si tout cela n'avait pas été fait. Moi, je suis heureux que cela a été fait. Comme je suis quelqu'un qui a plutôt la confiance, en général, je pense que l'on a besoin de cette confiance entre nous mais aussi dans notre rapport avec les citoyens et les habitants.

Je suis absolument convaincu qu'à la fois pour la déclinaison locale, puis pour la durée de vie de ce contrat de Ville et des projets de quartier, on sera là parce qu'il en faudra pour faire en sorte que tout cela fonctionne. Puis, comme je n'ai pas de difficultés sur la paternité des idées ou sur la paternité en général d'ailleurs, je ne répondrais pas point par point à tout ce qui a été dit mais je suis très content que tout le monde ait la paternité de beaucoup de choses. On est ravi de savoir que l'opposition soutient l'acte de l'innovation que nous sommes en train de construire depuis un certain nombre de mois maintenant.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.14/2015.DDCT.13 à la majorité soit 23 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/NI (Mme MEHAL)), 8 contre dont 2 pouvoirs (UMP-CI) et 14 abstentions dont 1 pouvoir (EELV/PC-FDG)*

**DELIBERATION : 18.2015.15 : Subventions à 107 associations pour le financement de 128 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2015**

**Maya AKKARI :** Je vais vous demander de voter pour la première tranche de subventions à 27 associations du 18<sup>ème</sup>. Vous serez amenés jusqu'à la fin de l'année à voter pour deux autres tranches. La sélection des projets, c'est fait dans le cadre de réunion associant les différentes directions de la Ville ainsi que l'Etat dont l'objectif est de financer plusieurs projets. Il y a des ateliers de linguistique, avec Atouts cours, CEFIL, Alphabet familles.

Il y a des projets pour faire :

- de la fête, du bien vivre ensemble avec les associations Simplon et Résonances ;
- du soutien scolaire et de l'aide à la parentalité avec les associations Culture 2+, EDIP, groupe d'aide et ethnopsy à Charles-Hermite, 4à4 dix-huit, Oasis 18 ;
- un atelier musical avec l'association Les trois tambours ;
- des ateliers de mémoire, de culture avec L'écomusée, L'éclaboussée, la Reine blanche, l'ATNT-18 ;
- des ateliers d'animation, d'échange, de rencontre, de lien social, de solidarité avec Club Barbès, le centre social Ney Village, Amicale Dax, Au rendez-vous des seniors, Cultures sur cour ;
- une subvention à Ma plume est à vous pour de l'accès au droit.

**Myriam EL KHOMRI :** Je vous excuse de mon retard. Il me semblait important à travers ces subventions aux associations vous dire que, bien évidemment, dans le cadre du budget de mon ministère qui a été pérennisé, la concentration des moyens sur les quartiers aujourd'hui et de la géographie prioritaire permettront de bénéficier largement aux associations du 18<sup>ème</sup> arrondissement et que la Politique de la Ville, l'Etat aussi entend s'engager à travers deux dispositifs qui vont pouvoir bénéficier au 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Le premier, c'est la rénovation urbaine. L'agence nationale de rénovation urbaine entend, en effet, à travers les enveloppes de projets d'intérêt régional, prendre en considération tout le projet autour de la porte des Poissonniers, porte de la Chapelle.

Puis, accompagner, nous venons de décider une exonération d'impôt foncier pour les commerces de proximité de moins de dix salariés dans l'ensemble des 1 500 quartiers de la Politique de la Ville parce que cela apporte une vitalité aux quartiers ; cela apporte aussi une amélioration en matière de sécurité. Nous l'avons vu très concrètement sur la Goutte-d'Or.

Nous entendons également, à travers une convention, avec la Caisse des dépôts et consignations, aider sur la mise à disposition de locaux commerciaux, soutenir justement en investissement ces quartiers. Autour du projet porté sur le quartier Goutte-d'Or, nous pourrions avoir une priorité qui soit donnée. Nous avons, à travers Mme GABELOTAUD, Olivia POLSKI au niveau parisien, travaillé à la mise en application de cette convention nationale sur certains quartiers de Paris. La Goutte-d'Or est un très beau laboratoire pour expérimenter cela avec tout le travail qui a déjà été mené par la SEMAEST.

**Eric LEJOINDRE** : Merci pour ces bonnes nouvelles qui ne me surprennent pas mais qui sont des confirmations.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.15/2015.DDCT.14 à l'unanimité*

## **PETITE ENFANCE**

**DELIBERATION : 18.2015.16: Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 18-24 passage Duhesme à Paris 18ème**

**Violaine TRAJAN** : Il s'agit par cette délibération de choisir le mode de gestion pour gérer un établissement d'accueil de petite enfance situé passage Duhesme.

Cet établissement a ouvert en 2010. Il est géré par une entreprise People & Baby. Le terme du contrat arrive à échéance le 31 juillet 2016. Donc, il convient de relancer la procédure pour renouveler le mode de gestion. Le mode de gestion choisi est la délégation de service public, pourquoi ? Puisque cela permet de la souplesse, donc d'élargir les horaires, de s'adapter aux besoins des familles. L'enjeu, c'est un soutien à la parentalité. On répond aux besoins des familles. On répond aussi aux besoins des familles qui travaillent en ouvrant des établissements jusqu'à 19h ici, dans le quartier Amiraux-Simplon.

Je vous remercie de voter cette délibération. Nous en aurons une prochaine quand le délégataire sera choisi sur des critères évidemment de pédagogie, de personnel et effectivement, d'offres, prochainement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.16 à l'unanimité*

## **ENVIRONNEMENT**

**DELIBERATION : 18.2015.17 : Approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public.**

**Douchka MARKOVIC** : Les effets du bruit sont un problème majeur de santé publique. Plusieurs études démontrent que l'exposition plus ou moins prolongée à des nuisances sonores a des conséquences importantes sur la santé : perte d'audition, bien sûr, mais aussi

augmentation des risques cardiovasculaires, troubles du comportement ou encore perturbation du sommeil.

D'après une enquête réalisée en 2014 par l'IFOP, pour le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie :

- 82 % des Français se disent préoccupés par les questions relatives au bruit ;
- 45 % déclarent être assez gênés et très gênés à leur domicile par des nuisances sonores.

La circulation de véhicules (camions, voitures, deux roues motorisées) est la première cause de nuisances citées.

Pour toutes ces raisons, l'Etat a mis en place la réalisation de cartes stratégiques du bruit et de plan de prévention du bruit dans l'environnement, via la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Les cartes de bruit constituent un diagnostic. Les plans de prévention du bruit dans l'environnement définissent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées notamment grâce à ces cartes.

L'objectif de ce plan de prévention est de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement en se concentrant sur les transports (routes, voies ferrées, aéroports) et les installations industrielles.

Les cartes du bruit qui vous sont présentées sont issues d'une modélisation des émissions du bruit routier et ferroviaire. Cette modalisation est basée sur les comptages de circulation permanents ou occasionnels effectués entre 2010 et 2013.

Le croisement au niveau du bruit modélisé et les dernières données urbaines permettent d'estimer l'exposition au bruit routier.

Les estimations résultent du travail réalisé sur les cartes du bruit, permettent d'établir que 11 % des Parisiens sont potentiellement exposés à un niveau sonore supérieur à la valeur limite exprimée de 68 décibels ; limite sonore à partir de laquelle on peut estimer qu'une gêne peut exister. Sur ce même niveau sonore, on estime à 8,9 % des établissements sensibles potentiellement exposés, soit :

- 143 établissements d'enseignement et de santé ;
- 112 établissements d'enseignement et d'éducation ;
- 11 établissements de petite enfance ;
- 20 établissements de santé.

5,2 % des Parisiens sont exposés la nuit à un niveau sonore supérieur à la valeur limite de 62 décibels, ce qui peut provoquer des troubles du sommeil.

Il est important de signaler que tous les arrondissements parisiens comportent des dépassements de seuil, généralement le long des axes routiers les plus circulés, notamment les zones proches du périphérique.

Les principales actions du plan de prévention du bruit dans l'environnement sont construites autour de 34 actions réparties au sein de trois grands volets : évaluer, sensibiliser et agir.

L'objectif est d'améliorer l'environnement sonore en priorisant les actions de suppression ou d'atténuation des sources du bruit.

Le bruit routier est particulièrement visé à travers des actions d'aménagement de l'espace public, de développement des mobilités durables et d'amélioration des véhicules conçus en lien étroit avec le plan d'action contre la pollution atmosphérique, lié au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air, approuvé en février 2015 au Conseil de Paris.

La qualité acoustique des logements sera également améliorée en veillant notamment à l'intégration d'objectifs acoustiques dans les rénovations thermiques.

Conformément au code de l'environnement, le plan de prévention du bruit dans l'environnement sera mis à disposition du public pendant deux mois, de début avril à fin mai. Il sera consultable sur le site paris.fr. Des réunions pourront également être organisées. Les observations recueillies en ligne et sur les registres ouverts à cet effet feront l'objet d'un rapport.

Depuis 2001, ce plan de prévention aura permis :

- des mesures d'aménagement de l'espace public, notamment avec des espaces civilisés, de 36 quartiers verts, la mise en place de zone de priorité piétonne et enfin le programme Paris respire ;
- la promotion d'autres modes de déplacement notamment avec le Vélib' et l'Autolib', des actions sur le boulevard périphérique notamment avec le programme de couverture du boulevard du périphérique sur certaines zones ;
- des mesures pour réduire l'impact sonore des livraisons, notamment avec la charte de logistique urbaine durable adoptée en 2013 ;
- des mesures d'isolation des façades des habitations dans le parc public et privé.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter l'approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris pour les années 2015 à 2020 et pour le lancement de la consultation publique. Ces actions vont dans le sens de moins de pollution de l'air et de pollution sonore, permettant d'agir sur le trafic routier et le mode de circulation. Moins de bruits, moins de pollutions pour les citoyens et les citoyennes. Voilà une belle raison de voter oui.

**Mario GONZALEZ** : Dans le prolongement de ce qui vient d'être exposé sur ce plan de prévention, je tenais à attirer l'attention de mes collègues sur le travail que nous menons également dans l'Arrondissement dans le cadre de ma délégation qui est double, qui concerne notamment la relation entre locataires et bailleurs mais aussi entre locataires entre

eux ; que la question du bruit est primordiale, notamment liée aux troubles de voisinage et nous sommes en train de travailler notamment avec les associations de locataires, et prochainement avec les bailleurs pour essayer de trouver des politiques qui permettront de réduire ces nuisances qui, pour certains voisins, sont tout simplement invivables.

La deuxième chose, c'est que la Mairie de Paris s'est également engagée – vous l'avez dit Mme DOUCHKA – sur les nuisances de la vie nocturne parisienne. Je souhaitais informer que le conseil de la nuit récemment constitué, à la demande notamment de certaines associations de riverains, a pris en compte le fait que les nuisances sonores doivent être appréciées par rapport à ce qu'elles sont, à savoir un problème de santé publique. Ce qui n'était pas forcément le cas auparavant et c'est de bon augure.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Il y a plusieurs paragraphes où on ne peut être que d'accord. C'est tellement général. C'est un peu comme disait M. JULIEN tout à l'heure, on est pour la paix dans le monde et là, on est effectivement pour lutter contre le bruit de manière générale. Il y a des choses sur lesquelles on ne peut qu'être d'accord et vous avez notre approbation.

Simplement, je voudrais rappeler un certain nombre d'éléments. D'abord, tout ce que vous nous présentez a deux ans de retard. Cela devait être présenté début 2013. Nous sommes début 2015. Pourquoi tant de retard ? Que s'est-il passé pour qu'aujourd'hui, on en vienne à nous présenter ce plan ? On nous demande :

- d'approuver les cartes du bruit routier de Paris et d'autoriser la Maire de Paris et les transmettre au Préfet de Paris pour publication ;
- d'approuver le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020. Oui, c'est quand même des généralités. Concrètement, quels sont les moyens pour vraiment agir ?
- et d'autoriser la Maire de Paris à soumettre ce projet à la consultation du public pour observation.

Tout ça pour ça, c'est un peu léger.

Les Pierrots de la Nuit : combien cela a coûté ? Quelle efficacité concrète ? Quel impact ? Quelle évaluation la Ville de Paris fait en matière de lutte contre le bruit ?

Ensuite, en 2011, j'avais déposé un vœu en Conseil d'arrondissement pour demander que la fête de la musique redevienne la fête de la musique et pas la fête du bruit, mettre fin aux sonos qui font du bruit et valoriser les groupes amateurs ou professionnels des quartiers. Cela a été voté à l'unanimité.

Quatre ans plus tard, la fête de la musique, dans certains quartiers, ce n'est plus la fête de la musique. Les jeunes ou moins jeunes des quartiers ne peuvent plus s'approprier de la fête de la musique ; on met des grosses caisses, des grosses sonos. Le problème, c'est que les gens qui font de la musique en professionnel ou en amateur, on ne les valorise pas. Si on veut que tout le monde vive ensemble, il faut déjà valoriser les acteurs de nos quartiers et les gens du 18<sup>ème</sup>. Cela, on l'a voté à l'unanimité. Quel suivi ? On ne l'a pas. Je le regrette.

J'ai dit un jour en Conseil du 18<sup>ème</sup> et en Conseil de Paris que je m'opposais, par exemple, aux 800 millions d'euros que M. BROSSAT veut investir dans la préemption dans le diffus, c'est parce que, nous, ces 800 millions d'euros, on voulait les investir dans du neuf. Les nouveaux logements, cela permet d'investir dans de nouveaux quartiers par exemple, sur la couverture du périphérique et sur la qualité des nouveaux habitats, de l'écohabitat et de permettre de lutter contre le bruit par la qualité nouvelle de l'habitation. Voilà de l'investissement. Mais quand on préempte sur une mandature 800 millions d'euros des appartements déjà existant et que l'on les transforme d'une catégorie en une autre, ces 800 millions sont perdus pour l'investissement, pour du nouveau, pour la nouvelle qualité de vie, pour l'embellissement d'un quartier, donc pour la lutte contre le bruit. Effectivement, il faut dégager des priorités puisque l'on ne peut pas tout faire. Ces 800 millions d'euros qui sont perdus pour l'investissement, c'est perdu aussi pour la couverture du périphérique, c'est perdu pour de grands projets qui permettraient de lutter contre le bruit.

Alors, nous allons déposer des vœux au Conseil de Paris pour essayer de concrétiser un peu cette délibération, pour lui donner du nerf et vraiment avoir une vraie évaluation. Nous verrons à partir de là ce que nous voterons en Conseil de Paris. En attendant, nous ne pouvons pas voter cette délibération et je vous demande déjà de répondre à nos questions.

**Hugo TOUZET :** Je voulais apporter la parole et le soutien des élus communistes et de front de gauche à cette délibération parce que c'est vrai que c'est un problème important sur tout le territoire parisien, particulièrement sur les arrondissements frontaliers du périphérique et des boulevards des Maréchaux et dire aussi que c'est une délibération s'inscrivant dans la continuité d'un débat relatif à la lutte contre la pollution et pas simplement contre le bruit et que du coup, cela nécessite un grand nombre de réponses similaires à celles que l'on peut proposer dans la lutte contre la pollution atmosphérique, beaucoup de nuisances étant liées au trafic routier. Alors simplement deux choses : la première, c'est de rappeler que la lutte contre la pollution, elle ne peut pas se conduire dans le carcan d'une politique d'austérité parce qu'elle implique un investissement, une relance importante de l'économie.

La deuxième chose, c'est peut-être le besoin de développer les transports en commun et un investissement dans le fret ferroviaire qui, aujourd'hui, peut être non bruyant grâce aux avancées techniques et phoniques ; peut-être aussi de développer le fret fluvial dont on ne parle pas assez pour organiser des reports à l'automobile et au transport par camion. Ce qui permettrait de régler à la fois le problème de la pollution atmosphérique dont on a beaucoup parlé avec notamment le débat sur la transition énergétique et à la fois le problème du bruit.

Pour finir, en disant que si de vraies avancées ont été gagnées sur les lignes de transport en commun notamment, on voit pour l'instant rien de concret venir du côté de l'Etat, ni de la SNCF, ni de RFF en matière de fret. C'est peut-être là-dessus que l'on aura à mener bataille.

**Douchka MARKOVIC :** En ce qui concerne les aménagements qui vont être faits sur 2015 - 2020, nous avons à :

- programmer le renouvellement des revêtements routiers par la pose d'enrobés phoniques, l'aménagement de l'espace public, les grandes places, les berges de Seine ;
- réduire la vitesse des véhicules au profit de la réduction du bruit ;

- envisager une expérimentation d'enrobés phoniques sur les plus bruyants des grands axes de circulation restés à 50 km/h ;
- créer des zones à trafic limité, secteur fermé à la circulation automobile à certains horaires ;
- développer les alternatives aux modes de déplacement bruyants et polluants notamment avec l'amélioration du transport collectif ;
- développer les modes actifs de déplacement (vélo, marche...) ;
- développer une approche fonctionnelle des déplacements avec Autolib', Vélib', l'autopartage et la création d'un pass mobilité ;
- favoriser le développement de véhicules moins bruyants ;
- étudier la réduction du trafic des poids lourds sur le périphérique ;
- étudier l'interdiction des vols commerciaux de tourisme sur l'héliport de Paris ;
- intégrer la qualité de l'environnement sonore à l'urbanisme durable notamment en intégrant les objectifs de qualité de l'environnement sonore aux dispositions réglementaires du PLU en définition des valeurs limites d'exposition du bruit contraignantes pour les nouveaux logements ;
- concevoir des écoquartiers durables et habitables qui préservent les nouvelles populations du bruit des transports ;
- faire profiter plus de Parisiens avec l'aménagement de la Petite Ceinture d'un environnement sonore remarquable ;
- améliorer le confort acoustique des logements, notamment par le confort acoustique du parc de logement social ancien en intégrant la dimension acoustique dans les rénovations thermiques du plan climat ;
- veiller à ce que toutes les rénovations thermiques du plan de logement privé ancien intègre l'acoustique en fournissant des conseils en thermique et acoustique ;
- s'assurer du confort acoustique des nouveaux logements sociaux.

Ce plan est quand même assez ambitieux et je trouve dommage que votre groupe ne souhaite pas le voter. On va vers moins de pollution sonore et atmosphérique pour les citoyens et c'est plutôt un bienfait. Je partage vos remarques sur la fête de la musique.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.17/2015.DEVE.37 à la majorité soit 36 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 8 voix contre dont 2 pouvoirs (UMP-CI) et 1 abstention (NI (Mme MEHAL))*

## VOIRIE

### **DELIBERATION : 18.2015.18 : Aménagements de sécurité 2015. Demande de subventions auprès de la Région d' Ile de France.**

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Par cette délibération, il nous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à solliciter la Région pour des cofinancements d'aménagements qui concourent à l'amélioration de la sécurité routière. Cette délibération ne concerne pas simplement le 18<sup>ème</sup> puisqu'elle prévoit des cofinancements pour des aménagements dans un certain nombre de voies parisiennes. Ces cofinancements se sont construits sur deux axes. D'abord pour tout ce qui concerne le traitement des sites dangereux avérés et le deuxième dispositif concerne la sécurisation de traversées de voies routières, notamment aux abords immédiats d'établissements recevant du public comme les établissements scolaires, par exemple.

Dans le 18<sup>ème</sup>, c'est dans le cadre du deuxième dispositif, avec deux lieux visés : les abords du lycée Auguste-Renoir rue Galleron et l'école polyvalente du 142, rue des Poissonniers.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.18/2015.DVD.37 à l'unanimité*

## **GESTION DES DECHETS**

### **DELIBERATION : 18.2015.19 : Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation**

**Gilles MENEDE** : Il s'agit ici d'une délibération concernant le renouvellement du marché de collecte du verre en porte à porte. La DPE pilote l'organisation, la mise en œuvre et suivi d'exécution de cette mission de collecte en vue de son recyclage. Aujourd'hui, cette collecte est confiée à des prestataires et organisée selon deux modes d'intervention : la collecte en porte à porte des immeubles riverains et également des professionnels qualifiés de gros producteurs de verre tels que les restaurateurs ou les restaurants d'entreprise. C'est cela qui fait l'objet de la présente délibération. Il y a aussi la collecte du verre apportée volontairement par les Parisiens dans les colonnes installées sur la voie publique.

A partir du 1<sup>er</sup> août 2016 pour six ans, c'est le renouvellement de marché proposé. Quelles sont les prestations prévues par ce nouveau marché ? Bien sûr, toutes les actions de la collecte sélective du verre, l'organisation et la mise à disposition des moyens humains et matériels pour assurer la collecte en porte à porte du verre. Le transport du verre collecté sur les aires de stockage mis à disposition par le titulaire, le chargement dans les véhicules mis à disposition par le verrier et repreneur ; l'identification des bacs collectés, la gestion et la transmission périodique des données recueillies lors de l'identification dans le cadre du système d'information et d'analyse de la collecte. Et enfin, la réalisation, l'archivage et la mise à disposition des données de suivi de collecte en temps réel et, sur demande de l'autorité compétente, la transmission de ces données.

Quelles sont les prescriptions de ce marché ? Donc, des exigences environnementales renforcées qui s'inscrivent en particulier dans l'objectif d'éradication et la motorisation diesel ; l'utilisation partielle ou totale du diesel est proscrite pour tous les véhicules autorisés dans le cadre des prestations de collecte. Toutes les autres motorisations autres que diesel sont bien sûr autorisées. Cette semaine avec M. le Maire, nous avons inauguré l'expérimentation de la première benne électrique de collecte des ordures ménagères dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Depuis la semaine dernière, elle fait partie des quatre bennes expérimentales de collecte des ordures ménagères. Elle est très silencieuse. Cela fait aussi partie des dispositions particulières du marché de collecte, limiter les émissions sonores lors de ces opérations, cela passe par une collecte du verre qui est proscrite le dimanche, faible le samedi et normal du lundi au vendredi.

Les marchés s'inscrivent aussi dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale des entreprises. La qualité sociale doit faire partie intégrante de la qualité du service rendu dans ce type de marché où la main d'œuvre est une ressource prépondérante. Les candidats doivent s'engager dans une démarche de progrès social, notamment dans la lutte contre l'absentéisme et la prévention des conflits sociaux. Le champ de la démarche qualité sera aussi étendu de manière à encadrer le recours à l'intérim et donc la démarche qualité dans

l'économie sociale et solidaire insistera sur la formation des conducteurs, des ripeurs y compris les intérimaires et les agents en insertion.

Pour mesurer ce marché, nous avons plusieurs critères. Les critères de prix pour 50 % ; de qualité du service pour 35 % et de performance en matière d'insertion sociale pour 10 %.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande d'approuver les modalités de lancement de cet appel d'offres ouvert, relatif au marché de collecte en porte à porte du verre.

**Gérald BRIANT** : A propos de cette délibération, nous allons nous abstenir. Parce que cette délibération tombe quelques semaines après un conflit social très dur chez l'un des titulaires du marché en cours, en l'occurrence la SITAP. Le groupe communiste avait déposé un vœu au dernier Conseil de Paris pour demander à ce que la Ville porte plus attention aux conditions de travail des salariés dans le cadre des marchés, les DSP, tant pour le choix des candidats que pour le contrôle en cours d'exécution. A la lecture de l'exposé des motifs et des pièces du marché en notre possession, nous pensons avoir été entendus sur la question et n'ayant pu pouvoir consulter les documents à valeur juridique avant de nous prononcer sur le fond et la prise effective, nous sommes sur une position d'abstention en espérant que nous soyons rassurés complètement sur le dispositif juridique.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous voterons la délibération d'autant qu'elle va dans le bon sens, les modalités nous conviennent bien, notamment parce que beaucoup de personnes jettent encore les verres dans des poubelles jaunes, par exemple, donc il y a une déperdition pour le recyclage et il faut des modalités extrêmement fortes.

Je note quand même des petites contradictions un peu ironiques. A un moment, il est expliqué qu'il faut prohiber le diesel. Alors, vous avez tout à fait raison. Simplement, encore 30 % des bennes de la Ville qui font des ramassages sont diesel. Donc, c'est bien quand la Ville s'applique à elle-même ce qu'elle demande à l'entreprise. La Ville demande des critères sociaux qui ne plairont peut-être pas au groupe front de gauche à l'entreprise, notamment de lutte contre l'absentéisme. Quand on sait que c'est dans le régime municipal de la propreté qu'il y a le plus d'absentéisme, là aussi, c'est faites ce que je dis mais pas ce que je fais.

**Gilles MENEDE** : J'ai regardé la benne électrique avec le Maire, les différents prestataires de Pizzorno Environnement et la DPE qui nous l'ont présentée. Elle est en fonction dans l'arrondissement depuis une dizaine de jours. Elle sillonne surtout l'ouest pour un parcours qui va du quartier Grandes-Carrières à Clichy, puis remonte la rue Caulaincourt, puis dans le bas de la butte, plutôt côté nord. Cette benne électrique est zéro émission, 100 % propre, ce qui est très caractéristique, c'est qu'elle ne fait pas du tout de bruit donc c'est très intéressant par rapport à ce qu'on a dit par rapport à la lutte contre le bruit. Après, cela va effectivement nécessiter à une adaptation des comportements des gens à ces véhicules qui ne font pas de bruit, les conducteurs sont à sensibiliser à ces problèmes pour que tout se passe bien.

Concernant les interventions des groupes, M. BRIANT, les conditions de travail des salariés ont été revues par rapport au contrat et vous êtes d'accord sur les termes du contrat. Dès que j'aurais à disposition les divers documents à valeur juridique, je vous les transmettrai.

Pour ce qui est de l'intervention de M. BOURNAZEL, effectivement, nous sommes dans un processus de diminution du diesel et d'ici quelques mois, nous serons certainement à 10 % ou même plus de diesel du tout. Vous êtes un peu pessimiste, puisque les bennes de collecte des ordures ménagères à 77 % au GNV et nous allons progressivement vers un remplacement pour qu'il n'y ait plus de diesel à la suite. Donc c'est un processus, ce n'est pas du jour au lendemain qu'on le fait et on n'arrête pas de changer.

Sur les critères sociaux, oui, il y a un problème d'absentéisme à la DPE, il est géré comme tel, car effectivement, il faut avoir des agents qui soient dans le cadre de leur travail très régulièrement même s'ils font un travail difficile à horaires décalés dans le froid, dans le vent, été comme hiver et donc nous assumons parfaitement cette lutte contre l'absentéisme qui est actuellement de 12, 13 %, les services de la DPE sont plus maintenant les meilleurs en taux d'absentéisme. Donc, on progresse et on assume parfaitement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.19/2015.DPE.37 à la majorité soit 39 voix pour dont 9 pouvoirs (PS/EELV/UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 6 abstentions (PC-FDG)*

## **H A B I T A T**

### **DELIBERATION : 18.2015.20 : Vente d'un local au 15bis rue Polonceau (18e) au profit des copropriétaires**

**Michel NEYRENEUF** : Il s'agit de l'héritage de l'expropriation pour le gymnase à la Goutte-d'Or. Dans ce cadre, la Ville avait exproprié une parcelle qui était plus grande que celle nécessaire pour le gymnase et cette parcelle est incrustée dans une copropriété qui est le 15, rue Polonceau. Le 15bis, rue Polonceau reprend simplement sur deux niveaux : une petite partie du 15, rue Polonceau et depuis un certain temps à côté d'un local mis à disposition par la SIEMP d'un artiste, il y a un local de 6,05 m<sup>2</sup> que la copropriété souhaiterait racheter afin de pouvoir y créer un local poubelle. Finalement, au bout de tant d'années, on arrive à la solution. Je vous invite à voter favorablement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.20/2015.DLH.41 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2015.21 : Réhabilitation Plan Climat d'un foyer je extension de 55 logements PLA-I, 14 rue Georgette Agutte(18e)modification du prêt PLA-I garanti par la Ville (3.072.300€) demandé par l'association Championnet**

**Michel NEYRENEUF** : Nous avons déjà voté et approuvé la participation de la Ville au financement d'un programme d'extension du foyer de l'association Championnet. Il s'agissait à la fois d'étendre en créant 55 logements PLAI et en même temps de réhabiliter l'ancien foyer, une réhabilitation plan climat. Nous avons voté les financements, les garanties de la Ville ; il se trouve que des travaux complémentaires de détection de l'amiante et d'élimination de ce matériau ont considérablement augmenté le coût de l'opération, soit un surcoût de l'ordre de 2,8 millions. Ce qui est proposé, c'est d'augmenter le prêt PLAI et que la garantie de la Ville s'applique maintenant sur un prêt PLAI de 2,8 millions à peu près et ce qui permettra à l'opération de sortir. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.21/2015.DLH.51 à l'unanimité*

## **LOGEMENT**

**DELIBERATION : 18.2015.22 : Protocole avec le groupe SNCF sur le logement à Paris**

**Michel NEYRENEUF** : Sont concernés non seulement le SNCF elle-même mais aussi les bailleurs du groupe SNCF, à savoir ICF La Sablière et les autres. Pour nous dans le 18<sup>ème</sup>, ce protocole concerne essentiellement trois secteurs : le secteur Bercy-Charenton et Charolait-Rambouillet dont on ne va pas parler ici mais tout le reste est sur Paris nord-est élargi. Cela concerne les terrains qui vont être bientôt disponibles et remis par la SNCF de Ordener - Poissonniers, ce qu'on appelle le dépôt de La Chapelle. Alors pour en parler clairement, vous prenez la rue Ordener là où il y a le Franprix, pas très loin de la rue des Poissonniers et entre le Franprix et le pont, vous avez toute une partie qui va jusqu'à l'allée qui va être bientôt disponible, c'est un premier terrain SNCF sur lequel porte le protocole et où pourront être créés environ 500 logements.

Nous avons aussi le secteur Gare-des-Mines et Chapelle Charbon sur lequel il est prévu de construire 2 300 logements, avec un objectif de l'ordre de 70 % de logements sociaux ou intermédiaires. Comme à Chapelle International où on a prévu 900 logements, il faut noter que parmi ces 900 logements, il y a beaucoup de logements de une personne, puisqu'il y a beaucoup de logements étudiants, travailleurs migrants et de logements jeunes travailleurs. Donc en réalité, on ne peut pas prévoir la population que cela va donner, il ne faut pas faire les multiplications qu'on a traditionnellement, puisque la volonté de Jean-Louis MISSIKA entre autres et de la Municipalité, c'est de faire que sur le secteur Gare-des-Mines, il y ait un pôle universitaire important en termes de logement qui soit un peu dans le prolongement aussi de ce qui se passera sur Plaine Commune.

Enfin, il y aura le secteur Hébert qui devrait aussi muter progressivement ; pour le moment, il est prévu de 700 à 800 logements. Un dernier point qui est plutôt de la responsabilité d'un bailleur du groupe SNCF, à savoir ICF. Il s'agit au rond-point de la Chapelle de pouvoir éventuellement utiliser le droit à construire qui est encore disponible là où il y a la résidence sociale. Ce qui est prévu, ce serait de pouvoir construire quelques étages supplémentaires et y créer là du logement intermédiaire dans le cadre de la politique de mixité sociale que

nous souhaitons, la résidence sociale pourrait évidemment continuer à exister mais au-dessus viendrait du logement intermédiaire, les premiers peut-être que l'on créerait sur le 18<sup>ème</sup>. Il s'agit d'un programme ambitieux, celui qui après la mise en place du protocole avec l'Etat et avec la SNCF et, je l'espère, avec la RATP, va permettre de réaliser l'objectif que portent M. BROSSAT et la Maire de Paris de création de 10 000 logements par an.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Le campus Condorcet est l'élément déclencheur pour réfléchir pour ce quartier, un projet porté par Valérie PECRESSE lorsqu'elle était ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui souhaitait investir dans les quartiers populaires, raison pour laquelle le 18<sup>ème</sup> et Aubervilliers ont été concernés. Alors il faut penser la stratégie et le CAPS, c'est bien sûr les différentes activités, d'abord l'activité économique. Je crois que nos quartiers méritent que les maires du 21<sup>ème</sup> siècle, les maires managers aillent chercher de l'emploi, les créateurs, les investisseurs, les incubateurs, les *startupper*, il y a des choses à faire. Notamment, nous avons travaillé sur la cité de l'Innovation qui pourrait bien être intégrée dans un tel dispositif sur les métiers du numérique, les technologies de l'environnement, les nanotechnologies ; beaucoup de gens sont prêts à investir. Il serait bien de booster nos quartiers populaires, le tirer vers le haut avec ce genre de projet. Nous avons élaborée cette proposition avec les chefs d'entreprise pour notre campagne ; nous n'avons pas gagné, nous ne pouvons pas le mettre en place mais je crois que de manière constructive, il serait bien que la majorité puisse la reprendre.

Sur la question des équipements, oui, il faut du logement et il faut assumer une vie décente pour ceux qui vont y être logés d'où les équipements publics et les commerces qui vont avec, commerces de proximité, commerces de bouche, commerces à vocation culturelle, on veut y avoir une vie comme dans n'importe quel autre quartier, c'est important de le préparer. A l'intérieur du logement, il faut l'équilibre. Il faut profiter du campus Condorcet pour faire du logement étudiant, on en manque cruellement, ne pas oublier non plus les apprentis, puisque quand on gagne 450 € par mois, on ne se loge pas à Paris. Si on veut maintenir un certain nombre de métiers dans l'artisanat, dans les commerces de bouche, il faut permettre à nos apprentis d'être logés dans la Ville. Puis, les classes moyennes, les catégories populaires, l'équilibre social, les familles qui vivent des revenus de l'assistance, du revenu du travail, des familles très défavorisées, des familles plus favorisées, des classes moyennes qui ne peuvent pas se loger dans le logement privé, il faut cet équilibre pour assurer de la diversité sociale dans la cage escalier, dans les futures écoles, dans les crèches et dans le quartier pour éviter la ghettoïsation et assumer le vivre ensemble.

C'est l'occasion aussi de penser à long terme, puisqu'il va y avoir de nouveaux logements, du logement aidé à l'accession sociale à la propriété, je crois qu'il faut l'anticiper, c'est absolument décisif que des hommes et des femmes qui ont vécu dans le logement social puissent devenir propriétaires à partir du moment où ils ont payé leurs loyers. Ils n'auraient pas pu le faire dans le logement privé. C'est bien qu'une maman puisse transmettre à ces enfants un logement, parce qu'il n'y a pas que les gens qui ont des moyens qui doivent devenir propriétaires, il y aussi des gens qui avaient pas de moyens et qui ont eu un parcours exemplaire dans le logement social qui méritent l'accession sociale à la propriété.

Enfin, c'est l'occasion de penser l'intergénérationnel, il y a beaucoup d'étudiants, apprentis, jeunes travailleurs. Ces personnes qui sont parties à la retraite, qui ont vu leurs revenus diminuer par rapport à leurs revenus de travail précédent, qui n'arrivent plus à se maintenir dans le parc existant aujourd'hui à Paris et qui ont besoin d'être logés en priorité, c'est l'équilibre intergénérationnel, il faut y penser en plus de l'équilibre social que nous appelons

de nos vœux. Voilà les grandes idées que nous voulons : équilibre activité économique, logement diversité dans le logement générationnel social et s'appuyer sur le campus Condorcet qui a donné un sacré coup de fouet à nos quartiers et à Aubervilliers.

**Ian BROSSAT** : C'est une délibération importante, on dit souvent et à juste titre qu'à Paris, nous sommes confrontés à une pénurie de logement et si on veut produire de nouveaux logements à Paris, le nerf de la guerre, c'est le foncier. L'objet de cette délibération, c'est de mobiliser le foncier de la SNCF qui est un grand propriétaire foncier à Paris pour produire de nouveaux logements. Durant cette mandature, nous pourrions produire 6 600 logements à Paris grâce à ce protocole et c'est donc une avancée considérable. D'ailleurs, ce qui est dit explicitement, très important dans ce protocole d'accord, c'est qu'il s'agit bien de faire et du logement social et du logement étudiant et de l'accession privée et du logement intermédiaire, bref il s'agit de faire en sorte que nous puissions produire sur ces terrains des logements s'adressant à l'ensemble des Parisiens qui en ont aujourd'hui besoin.

Donc c'est une belle avancée d'autant qu'elle s'inscrit dans le cadre d'autres protocoles déjà signés, nous avons signé un protocole d'accord avec la RATP qui vise à créer 2 000 logements sur des parcelles RATP, nous allons à l'avenir signer un protocole d'accord avec la PHP, bref, nous avons toute une série de conventions qui vont intervenir dans les mois qui viennent et qui nous permettront de produire les logements pour lesquels nous nous sommes engagés, nous avons dit pendant la campagne avec Mme HIDALGO 10 000 logements par an. Si nous voulons le faire, il faut justement travailler avec l'ensemble de ces propriétaires fonciers pour mobiliser des terres.

Concernant la question des préemptions. Comme l'a dit M. NEYRENEUF, moi je n'oppose pas la production de logement neuf et la préemption. Il est proprement absurde d'expliquer que les 850 millions d'euros que la Ville de Paris va mobiliser pour faire des préemptions, ce serait du gâchis, parce que franchement, quand je discute avec des habitants que nous avons sauvé de vente à la découpe en utilisant notre droit de préemption, je n'ai pas l'impression d'avoir investi à perte. Quand je discute avec les habitants du 52, rue Custine que nous avons rencontrés avec M. NEYRENEUF, immeuble que nous avons préempté dans un quartier déficitaire en logement social qui avait un propriétaire pour le moins peu recommandable et qui maintenant vont bénéficier de loyers réduits, vont bénéficier de travaux qui vont améliorer leur cadre de vie, et qu'on sort d'une espèce de discussion théorique qui ne correspond à rien, on se dit qu'on n'investit pas à perte quand on préempte. Donc, oui pour faire du logement social, il faut de la construction neuve, il faut de la préemption, il faut de la transformation de bureaux en logement. Bref, il faut utiliser l'ensemble des leviers dont on dispose et c'est ce que nous faisons avec un objectif qui est de répondre aux besoins des habitants de cette Ville qui ont besoin de logement social, de logement intermédiaire, de logement privé, bref qui ont besoin de solution pour se loger.

**Eric LEJOINDRE** : Je voulais juste rappeler qu'en matière d'attractivité ou d'activités économiques, notre majorité n'a évidemment pas attendu mais en même temps, c'est normal que l'opposition souhaite mais que la majorité fasse et en l'occurrence, je vous invite à aller aux entrepôts MacDonald les 1 000 m<sup>2</sup> d'incubateur après rue des Poissonniers. Vous aviez peut-être été inattentifs quand la délibération a été proposée mais sur Paris nord-est et notamment sur Gare-des-Mines, il est prévu aussi des immeubles d'activités, y compris parce que c'est une façon de protéger les futurs logements du bruit du périphérique, comme cela a été le cas par exemple à l'avenue de la Porte-des-Poissonniers et évidemment que

nous prenons en compte la nécessité de cette activité économique qui est évidemment une manière d'équilibrer les opérations.

De la même façon, sur les questions d'intergénérationnel, moi je voudrais parler du très beau projet mené par une association étudiante qui a son activité principale à Paris, dans le 13<sup>ème</sup> un peu mais beaucoup dans le 18<sup>ème</sup> et là encore, je vous inviterais une fois qu'elle aura ouvert ses portes à aller visiter la résidence étudiante de la rue Philippe-de-Girard dédiée à la colocation entre étudiants, entre étudiants capseurs, c'est-à-dire entre étudiants qui ont souhaité avoir en plus de leur statut d'étudiant une activité de solidarité qui travaillent beaucoup dans l'intergénérationnel. Les résidents de la porte de la Chapelle peuvent en témoigner, eux qui ont vu ces capseurs venir à leur rencontre et aller les aider à effectuer un certain nombre de démarches.

Mais c'est assez normal qu'on ait la majorité et l'opposition, ceux qui souhaitent et ceux qui fassent. C'est moins normal quand on est au Gouvernement, que Valérie PECRESSE a beaucoup souhaité mais c'est quand même son successeur qui a donné les financements ayant permis notamment au siège et à la décision que Paris I s'établisse à la porte de la Chapelle de passer du souhait à la réalité et, pour le coup, je veux le remercier.

**Michel NEYRENEUF** : L'objet de la délibération n'était pas de parler de l'aménagement de la Gare-des-Mines ou autres, c'était de voir le protocole qui permettait les logements. Ce que M. BOURNAZEL appelle des apprentis, je les appelle des jeunes travailleurs. Le 18<sup>ème</sup> était un des arrondissements qui a le plus fait jusqu'à présent dans les dernières mandatures sur le logement des jeunes travailleurs et nous continuons, il y en a de prévu à Chapelle International et il y en aura de prévu dans les Gare-des-Mines. Egalement, un certain nombre de résidences de jeunes travailleurs ont été construits dans des préemptions, on a préempté un bordel au 70, rue des Poissonniers, on a préempté un hôtel rue Marcadet, qui sont maintenant une résidence étudiante. C'est comme ça aussi qu'on avance.

On est sinon d'accord sur l'ensemble des choses que vous avez dites. D'ailleurs, c'est là qu'on pense mettre le marché des cinq continents. Ce sur quoi je ne suis pas en phase avec vous, c'est sur cette accession sociale à la propriété à Paris. Si un jour, vous êtes vous-même aux commandes, vous constaterez qu'il est impossible aujourd'hui de réaliser l'accession sociale à la propriété à Paris vu les problèmes de foncier et de financement. A quoi sert de consacrer de l'argent pour créer du logement social temporaire qui, au bout de 20 ans, n'est plus logement social dans un endroit où on n'a pas encore atteint les 30 % ou les 25 % que nous donnent les objectifs nationaux ? Que l'on fasse de l'accession sociale à la propriété dans des zones non tendues en termes de logements sociaux et on a vu des cartes d'un certain nombre de villes de France dans lesquelles des logements sociaux sont vacants, qu'on y fasse de l'accession sociale à la propriété, bien sûr, mais actuellement notre objectif, c'est d'abord d'arriver au 30 %.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.22/2015.DU.8 à l'unanimité et 1 voix ne participants pas au vote (M. BADINA)*

## **QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

## **Question orale du groupe PC-FDG à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement relative à l'avenir de l'hôpital Bichat**

**Gérald BRIANT** : L'avenir de l'hôpital Bichat préoccupe la population, ça fait plusieurs fois en Conseil d'arrondissement qu'on en a parlé. Il y a un projet d'hôpital Nord qui viserait à regrouper l'hôpital Beaujon à Clichy et l'hôpital Bichat dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Depuis, nous avons rencontré Martin HIRSCH et les inquiétudes se sont malheureusement confirmées, parce qu'il est dans l'étude de la PHP d'aller vers la construction dans les 10 ans de ce grand hôpital Nord et des trois sites en balance, il n'en reste plus que deux, Saint-Ouen à Docks, à côté de l'actuel hôpital Beaujon aurait disparu. Maintenant, le fait qu'on puisse héberger le grand hôpital Nord intra-muros à Paris, donc Bichat à moyen terme, on parle à échelle de 10 ans, serait donc disparu.

C'est pour la population inacceptable et je ne défends pas d'ailleurs que les seuls intérêts du 18<sup>ème</sup> parce qu'on est sur un hôpital intra-muros reconnu, qui a des services de talent, on l'a vu quand il y a eu l'épidémie Ebola parce que c'était ici qu'étaient envoyés les cas possibles qui, heureusement, ne l'ont pas été. On se retrouve avec la disparition d'un centre de soins sur un territoire en constante augmentation, on fait le choix de supprimer des urgences, une maternité et tous les services afférents. Je trouve que c'est un mauvais choix, en plus sur un territoire comme le 18<sup>ème</sup> qui cumule nombre de difficultés sociales, économiques.

Alors, on pourra peut-être le mettre à Saint-Ouen. Or, pour l'instant, son maire a plutôt l'idée d'aller vers des constructions de logements d'accès à la propriété, donc il va chercher à faire monter les enchères dans un moment d'austérité importante, et je doute sur le fait que l'on puisse acquérir sur Saint-Ouen. Les personnels, nous craignons de plus en plus qu'on se dirige vers un hôpital Nord où l'essentiel des services serait concentré à Beaujon.

Donc, nous avons besoin d'avoir d'autres éclaircissements, de commencer aussi à parler de garantie, parce qu'on dit un hôpital, nous, le groupe communiste, nous n'avons qu'un souci sur le fait qu'il fasse retravailler une offre et moderniser. Le problème, c'est qu'il faut travailler sur un maillage et nous sommes en difficulté et quand on interroge M. HIRSCH sur l'avenir de la maternité, rien. Sur les urgences, je ne vous en parle même pas, on parle d'un service de gériatrie qu'on aurait supprimé dans Paris pour le mettre ici, c'est inacceptable.

Nous sommes déterminés à ne pas faire enlever un des accès privilégiés de tout le nord de Paris à l'hôpital. Donc, la première des choses, que les habitants soient informés. Le 11 juin dernier, nous avons voté ensemble le principe d'une réunion d'informations de la population, nous sommes à huit mois de cette décision. Donc, je pense que ce vœu peut devenir réalité et que nous allons atterrir sur l'annonce d'une date de réunion pour pouvoir informer la population sur ce qui va se passer en termes de santé.

Je profite de ce vœu pour vous inviter à une réunion publique que nous tiendrons avec les personnels le 3 mars à 18 heures dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement à la librairie Renaissance.

**Dominique DEMANGEL** : Votre demande le 11 juin d'une réunion publique a été transmise au directeur de la PHP qui a acté son principe. Il a souhaité, avant de fixer une réunion publique avec les habitants, avoir pu rencontrer les élus des communes limitrophes

intéressées, notamment Clichy et Saint-Ouen. Je pense qu'il va maintenant être en mesure de pouvoir fixer une date pour une réunion publique avec des éléments plus précis.

Je tiens quand même à préciser que la position aujourd'hui du maire de Saint-Ouen n'est pas négative. Cette réunion publique sera l'occasion sans doute pour Martin HIRSCH de préciser les choses. Concernant la présentation du vœu, le projet d'hôpital Nord regrouperait les capacités actuelles de Bichat et de Beaujon mais qui est destiné à développer l'offre hospitalière de l'ensemble des territoires couverts actuellement. Donc, loin d'être dans une régression, on est au contraire dans un développement des services offerts à la population.

Puis, le communiqué de presse de la Maire de Paris qui actait le stade des négociations à un stade un peu antérieur (fin d'année) reprécisait l'engagement de la PHP sur la mise en place dans le site actuel de l'hôpital Claude-Bernard d'une offre hospitalière innovante répondant aux besoins de santé des populations et aux évolutions technologiques. Sont notamment évoqués dans le cadre du développement de cette offre de soins, des soins de suite et des réadaptations, prises en charge gériatriques, développement de la couverture des soins en santé mentale et la constitution – un projet important et innovant – du plate-forme ambulatoire qui couvrirait une partie importante des hospitalisations en chirurgie ambulatoire, un des éléments de développement importants à prévoir pour les prochaines années.

**Gérald BRIANT** : Le vœu n'était pas adressé à Martin HIRSCH, il était adressé au Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Donc, huit mois après, on est toujours incapable de produire une réunion, franchement, au moins donner une date. Puis, Martin HIRSCH est très fort mais il y a aussi des personnes compétentes qui peuvent nous nous informer.

Ensuite, la réponse m'inquiète parce que je trouve qu'on est en train un peu de lâcher sur... alors je ne sais pas si on lâchait, c'est pour ça que j'aimerais avoir la position du maire. Est-ce qu'on commence déjà à se résoudre à faire une croix sur la maternité, sur les urgences... ? Je trouve que pour l'instant en termes de soins, on est en train de baisser la barre par rapport à ce qu'on a besoin pour les habitants du 18<sup>ème</sup> et je le regrette.

**Eric LEJOINDRE** : On a déjà eu l'occasion d'en parler collectivement et en tête-à-tête. Donc ma position personnelle, elle est connue et elle a été exprimée par Mme DEMANGEL qui suit ce sujet. Moi, je ne baisse jamais la garde sur rien. Après, il y a des façons de négocier et d'entraîner des rapports de force qui peuvent être de temps en temps différentes mais l'important, c'est le résultat. Notamment pour aboutir, il me semble bien au contraire que c'est indispensable que Martin HIRSCH soit lui-même physiquement présent à cette réunion et qu'il est normal qu'on prenne en compte son agenda pour la fixer et elle le sera.

**Question orale du groupe UMP-CI à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement relative à la fermeture de la clinique Paris Montmartre 195, rue Marcadet**

**Laurent QUEINNEC** : Concernant l'offre de soins dans le 18<sup>ème</sup>, nous avons appris le 17 février la fermeture soudaine, plutôt brutale dans la forme, de la clinique Montmartre. Donc, sur les conséquences sociales préoccupantes des 72 salariés de cet établissement, ensuite sur la situation des personnes qui auraient pu être hospitalisées au moment de cette fermeture. Enfin, malgré le déséquilibre économique dont semblait souffrir cet établissement, il n'en demeure pas moins qu'il contribue activement à l'offre de soins de proximité,

notamment MCO (médico chirurgie obstétrique) pour l'arrondissement. Ma question, M. le Maire avez-vous des informations sur la fermeture de la clinique Montmartre ? Et pouvez-vous dire quels sont les projets de la Mairie concernant cette structure ?

**Eric LEJOINDRE** : J'en ai et je demande à Mme DEMANGEL de vous les exposer.

**Dominique DEMANGEL** : Alors, quelques points d'historique sur l'évolution de cette clinique qui était gérée par le groupe Kapa et qui, au cours des dernières années, avait manifesté le souhait de fermer la clinique et la regrouper avec une autre implantation dans le 17<sup>ème</sup>. De fait, deux évènements ont marqué des engagements : d'une part, il y a à peu près 18 mois la cession des murs à un autre groupe, MAPAD santé ; deuxièmement, une baisse d'activités continue dans les trois dernières années. Cette clinique faisait des interventions ophtalmologiques (cataracte) à l'exclusion pratiquement de toute autre activité et avec une baisse d'activités. En termes de gestion de l'offre médicale proprement dit, plusieurs variations et sessions à chaque fois pour 1 € symbolique de la clientèle (la dernière en janvier) sur lesquelles on peut quand même s'interroger.

La reprise des murs, il y a maintenant à peu près 18 mois, ne s'est pas accompagnée d'une reprise du paiement des loyers par le groupe Kapa, donc les dettes se sont accumulées. Après une décision de justice dont l'exécution a été demandée par le nouveau propriétaire, c'est effectivement l'évacuation à laquelle vous faites allusion. Le groupe gestionnaire a déposé une demande de liquidation, prononcée avec un constat par le Tribunal d'une cessation de paiement remontant à la mi-2013, donc une situation assez claire.

Concernant les patients hébergés dans l'établissement, au moment de l'évacuation, il y avait trois personnes, essentiellement des soins en ambulatoire ; deux devaient sortir le matin même qui sont peut-être sortis une heure plus tôt que prévu et une personne dont l'hospitalisation était maintenue et qui a été transférée dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

L'intention à un moment donné du groupe Kapa était de faire une cession pour réaliser dans cet emplacement un hôtel de luxe, ce qui me semblait un peu étonnant compte tenu – comme vous le rappeliez – des besoins sanitaires des habitants. Le nouvel acquéreur, le groupe MAPAD santé, a un projet d'établissement médicalisé pour personnes âgées de 95 places dont une douzaine éligibles à l'aide sociale.

En ce qui concerne les personnels, c'est un élément tout à fait important, le fonctionnement interne et la communication dans l'établissement se sont déroulés de manière extrêmement critiquable, puisque l'information des instances du personnel n'a pas été faite de manière conforme à la réglementation, en dépit des états judiciaires et concernant l'évacuation.

Maintenant que la liquidation a été actée, ceci va permettre un plan collectif de traitement et de suivi du personnel avec une attention particulière de l'ARS et de la DIRECCTE pour assurer un reclassement dans les meilleures conditions du personnel. Sur les 75 personnes, plus peut-être, il y a une partie de personnels soignants sur lequel le reclassement ne devra pas poser trop de problème, y compris sur Paris, puisque ce sont des secteurs extrêmement déficitaires à Paris. Le repreneur MAPA de santé lui-même proposait de pouvoir regarder dans l'ensemble de ses établissements si des reclassements pouvaient être opérés. Il y a

ensuite quelques personnels administratifs dont la situation risque d'être plus difficile. Mais le fait qu'ils seront traités de manière prioritaire dans un plan collectif sur lequel nous aurons un dialogue avec la DIRECCTE devrait permettre d'arriver à des solutions satisfaisantes. En tout cas, nous avons proposé et reçu avec l'ensemble des représentants des salariés pour assurer un suivi du reclassement de l'ensemble du personnel.

**Laurent QUEINNEC** : Je vous remercie pour vos explications sur l'historique de cette fermeture. Pour autant, la question centrale demeure. Le contexte, en effet, c'est la transformation ou la diminution des capacités de l'offre de soins de l'hôpital Bichat et une offre de soins très faible dans le 18<sup>ème</sup>. Si on prend, par exemple, les statistiques du nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants, on est à 6,4 dans le 18<sup>ème</sup> et à 11,2 à Paris en moyenne. Donc, la question reste tout de même globale sur l'offre de soins de proximité.

**Eric LEJOINDRE** : Cela mettrait beaucoup d'heures de débat qu'on ne va pas ouvrir ce soir. Mais surtout beaucoup de travail et je veux saluer le travail fait par Mme DEMANGEL sur cette question qui nous inquiète tous qui est celle de l'offre de soins, à la fois, en privé ou libérale et l'offre de soins hospitaliers. Moi, je considère que la création du grand hôpital pour le nord-est parisien dans une zone géographique longtemps privée d'investissement de santé notamment par l'ARS, l'investissement important pour créer ce grand hôpital même s'il doit être un hôpital du 21<sup>ème</sup> siècle pas un vieux hôpital, comme on les faisait il y a 20 ans, est une façon d'y répondre. On y travaille, Mme DEMANGEL travaille notamment avec Bernard JOMIER sur la disponibilité des locaux, sur le nombre de médecins en formation. Enfin, compte tenu des éléments rapportés par Mme DEMANGEL, je ne suis pas absolument convaincu que ce qu'il restait de la clinique Marcadet et fermé par une décision de justice ait été le meilleur endroit pour aller se faire soigner. On est un certain nombre à s'être vus déconseillés le passage dans cet endroit à sa fin de la vie ; ça fait un manque d'investissement et un certain nombre de difficultés rendaient à mon avis ce lieu un peu compliqué à fréquenter pour ceux qui cherchaient effectivement des soins.

## V Œ U X

### **DELIBERATION : 18.2015.23: Vœu du groupe EELV à l'initiative de M. Philippe DURAND à Mme la Maire de Paris concernant l'appel à proposition de végétalisation**

**Philippe DURAND** : L'Hôtel de Ville et la Mairie de Paris a lancé un appel à propositions dès le début de la mandature concernant la végétalisation. Cet appel s'est terminé fin décembre 2014. On parlait du bruit qui participe à la qualité de vie, la végétalisation participe également au cadre urbain et à la qualité de vie. Mais elle s'inscrit aussi plus largement dans le plan climat, le plan énergie de la Ville et le plan biodiversité. Chaque arrondissement a envoyé différentes propositions et maintenant, il s'agit de mettre tout ça en musique. C'est pourquoi ce vœu demande une précision et une faisabilité autour de cette mise en musique concernant le calendrier, le budget, l'ouverture à d'autres acteurs, la concertation avec les différents acteurs autour de la végétalisation (associations, citoyens engagés, structures autour de l'écologie et de l'agriculture urbaine). C'est pourquoi je vous appelle à le voter.

**Carine ROLLAND** : Effectivement, l'appel à propositions « du vert près de chez moi » s'inscrit dans un vaste mouvement de végétalisation que nous soutenons tous. En réponse aux questions que pose votre vœu, nous avons interpellé l'équipe de Pénélope KOMITES qui nous donne un certain nombre de réponses que nous trouvons très précises.

Si on les prend une par une les modalités de sélection des propositions retenues, puisque la phase de sélection est terminée, on va passer à la réalisation. Donc, une lettre a été envoyée le 10 février, qui mentionne la liste des projets retenus : quels types de projets ont été retenus ? La superficie, le nombre d'habitants concernés par arrondissement, la présence ou non d'espaces verts à proximité, l'existence ou non de porteurs pour les propositions faites, les projets qui feront lieu d'un entretien par la Direction des espaces verts une fois mis en place. Ce courrier mentionne aussi l'annonce du calendrier des travaux. Puis, important pour la suite et pour ceux qui voudraient se manifester sur d'autres années, la liste des projets qui n'auraient pas été retenus et la raison pour laquelle, ils ne l'ont pas été. Donc, c'est un premier élément en ce mois de février.

Sur le montant du budget, puisque le vœu appelle à un montant reconductible. En 2014 pour réalisation en 2015, le budget global était de 2 000 000 € d'euros pour l'ensemble de Paris avec une allocation par arrondissement en fonction de la nature des projets retenus. Pour ce qui est de la pérennisation de cette action, pour l'instant, elle n'est pas à l'ordre du jour de la part de l'Hôtel de Ville, ce qui n'empêche absolument pas chaque mairie d'arrondissement d'en décider et c'est le cas notamment dans le 18<sup>ème</sup> avec les appels à projets cette fois et pas la proposition que vous avez développé au sein de votre délégation.

Troisième point important s'agissant de la publication d'un calendrier précis des prochaines étapes au-delà de la réalisation de ce qui a été décidé en 2014 pour 2015. La Direction des espaces verts va proposer de manière imminente des rendez-vous dans les prochaines semaines avec chaque mairie d'arrondissement.

Donc en réponse à vos trois questions, ces trois réponses, je pense, manifestent combien la démarche est coopérative entre l'Hôtel de Ville et les arrondissements parisiens. S'agissant de l'étude avec les bailleurs sociaux que vous appelez de vos vœux, elle est en cours et un certain nombre d'autres choses mentionnant par exemple le fait que la Ville a décidé de mettre en place un permis de végétaliser qui, de manière plus légère que des projets très construits, permettra de mener des actions de faible portance avec des services de l'ADEME. Donc c'est une liste non exhaustive mais déjà assez complète de ce que l'Hôtel de Ville a mis en œuvre et dont il souhaitait nous informer pour la réalisation de cette première phase « du vert près de chez moi » et de la manière dont elle pourrait se déployer sur les années à venir.

**Loïc LORENZINI** : Je crois qu'on peut se féliciter dans le 18<sup>ème</sup> d'avoir été plus loin que l'appel à propositions, puisque sous l'autorité du Maire et celle de M. DURAND, c'est un appel à propositions est beaucoup plus qualitatif et plus exigeant. Il est intéressant de le noter en direction de l'Hôtel de Ville et des habitants. L'appel à propositions accompagne les attentes des habitants pour plus de végétalisation, des attentes qu'on a pu vérifier dans le résultat des budgets participatifs, attentes de plus de paysage. Face au dérèglement climatique, la végétalisation est certes une petite réponse mais participe à créer des îlots de fraîcheur lorsqu'il y a des canicules ; enjeux sociaux parce que végétaliser, c'est porter un autre regard sur la Ville, peut-être adoucir les relations ; puis un enjeu économique parce que finalement, une ville végétalisée participe à l'attractivité pour des nouvelles entreprises.

Ce vœu présenté vise donc à amplifier cette dynamique, ce mouvement de partenariat allant vers plus d'ingénierie et plus de valorisation de cette politique de végétalisation pour entraîner davantage encore de projets de qualité sur nos territoires. C'est une nouvelle façon

de produire de la Ville, une nouvelle façon d'y vivre aussi et il sera sans doute nécessaire d'aller beaucoup plus loin dans l'aménagement des différents sites de notre Arrondissement pour en changer une partie de sa physionomie. D'ailleurs, si on a de nombreux débats ici sur le construire, ce serait bien aussi qu'on ait des débats sur le non-construire dans le 18<sup>ème</sup>, en tout cas, nous, écologistes, sommes aussi pour cette Ville qui n'est pas forcément à construire dès qu'il y a le moindre mètre carré ; nous revendiquons également des endroits de non-constructibilité pour le bien-être de nos habitants.

Ce vœu vise aussi à tisser un réseau de personnes qui pourrait irriguer tout l'Arrondissement et qui puisse aboutir à plus de coopération entre acteurs, qui pourrait susciter des vocations chez les habitants, voire même le développement de véritables filières d'activités autour de ces métiers de la végétalisation, autour des pépiniéristes, par exemple. En effet, si on regarde réellement dans le détail et si on ne s'arrête pas simplement à un affichage politique, on s'aperçoit que cette végétalisation, il y a différentes façons de la produire, différentes façons de l'imaginer et c'est là-dessus que M. DURAND notamment travaille beaucoup avec les professionnels, par exemple, sur quel type de terre on doit avoir pour végétaliser, comment rendre plus accessible l'eau pour les habitants. Enfin, pleins de petits sujets qui peuvent paraître un peu anecdotiques à l'heure qu'il est dans notre Conseil d'arrondissement. Mais qui, dès qu'on s'y intéresse plus près sont plus que nécessaires. L'intérêt de ce vœu est d'aller plus loin dans la précision, dans les moyens qu'on met à disposition des habitants, des associations pour que la végétalisation ne soit pas juste un affichage politique ni juste un mot d'ordre mais une véritable dynamique qui se met en place dans notre Arrondissement.

J'appelle à ce que ce vœu soit voté. Enfin, comment ne pas souhaiter que son Conseil d'arrondissement donne un véritable signal en direction de l'Hôtel de Ville pour reconduire et pérenniser les financements ? Donc, pour le groupe Ecologiste, les réponses apportées ne répondent pas à la hauteur des objectifs de la végétalisation dans notre Ville qui vont bien plus loin qu'un simple affichage mais qui doit vraiment renouveler la production urbaine.

**Eric LEJOINDRE :** Moi, je veux d'abord saluer le travail important réalisé par la Municipalité parisienne mais plus encore sans doute par la Municipalité que je dirige ici dans le 18<sup>ème</sup> sur la végétalisation de l'espace public. J'ai souhaité avec M. DURAND que nous mettions en place un système dans le 18<sup>ème</sup> très particulier, qui est unique à Paris, qui vise à faire de la végétalisation de l'espace public avec une participation très forte des citoyens sous la forme d'un appel, non pas à propositions qui sont ensuite gérées par la Ville, mais un appel à projets et je veux saluer les collectifs qui se sont mobilisés. Le premier résultat de cet appel à projets est quand même très frappant et très agréable, je pense aux jardinières de la rue Jean-Cottin qui répondent totalement à l'objectif que nous avons fixé et qui démontre qu'on a eu raison de s'engager dans cette démarche de végétalisation de l'espace public.

Pour ce qui est du vœu tel que présenté aujourd'hui, je pense qu'il n'y a pas de désaccord sur la nécessité de végétaliser, sinon je ne serais pas engagé aussi fortement sur ce sujet à la fois dans la campagne et surtout dans la gestion de cette Municipalité avec l'importance qu'on a porté notamment en termes de moyens de communication pour notre appel à projets. Moi, je suis convaincu des réponses apportées par l'adjointe à la Maire de Paris sur l'ensemble de ces sujets. Donc si le vœu était maintenu, je n'ai pas de difficulté à ce qu'il soit voté, pour autant je n'ai pas tellement l'habitude de voter des vœux qui n'apportent au fond pas beaucoup plus que le simple fait d'exister. Je ne pense pas que ce vœu doive être rejeté et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de sens de l'adopter.

**Philippe DURAND** : Le vœu est maintenu. Vous parlez de la rue Jean-Cottin, j'invite aussi les membres présents à aller rue Saint-Bruno à côté de l'église Saint-Bernard voir la reprise des pieds d'arbres autour des magnolias, tout cela participe à une meilleure qualité de vie.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons voter ce vœu parce que de toute façon, il est simple et il est très transparent donc il faut le voter.

**Gérald BRIANT** : Nous allons aussi voter ce vœu.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.23 à l'unanimité et 22 voix ne participants pas au vote dont 6 pouvoirs (PS).*

**DELIBERATION : 18.2015.24 : Vœu du groupe PC-FDG à l'initiative de Mme Danièle PREMEL à M. le Maire du 18e concernant le CPAM de La Chapelle, Rue des Fillettes**

**Danièle PREMEL** : Depuis plusieurs années, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris met en place un plan systématique de fermeture de ses centres sur les 43 sites ouverts en 2005, il n'en restait que 22 en 2011 et avec un objectif annoncé de 13 centres pour plus de deux millions de Parisiens. C'est dans les quartiers populaires que la gestion des dossiers est la plus complexe, due à la précarité de l'emploi et aux multiples employeurs des personnes usagères de la CPAM. Les centres de la CPAM n'ont pas qu'une fonction de traitement administratif des dossiers mais ils ont un rôle d'information, d'orientation, d'aide aux cotisants, notamment pour les personnes âgées ou celles qui maîtrisent mal le français. Je dirais même que lorsqu'on nous parle de numérique, beaucoup ne possèdent pas la possibilité de pouvoir faire leurs demandes par Internet. De nouveau, la CPAM envisage – quelque chose déjà évoqué dans l'autre mandature – la fermeture du centre de La Chapelle situé rue des Fillettes contre l'intérêt des assurés et pour réaliser une opération immobilière.

L'accès aux soins dépend aussi du service public que sont les centres de proximité de la CPAM et la fermeture du centre CPAM, rue des Fillettes ne laisserait plus qu'un seul centre CPAM sur le 18<sup>ème</sup> pour 205 000 habitants, alors que le 19<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> bénéficient de deux centres. Cette fermeture de ce centre qui traite plus de 376 dossiers par jour sans qu'un nouveau centre soit ouvert à sa place sur le même quartier obligerait les assurés de notre Arrondissement à se rendre dans le 19<sup>ème</sup>, ce qui aggraverait les difficultés pour maîtriser les démarches nécessaires ou pour préserver leurs droits.

La sécurité sociale a besoin d'une logique de solidarité qui réponde aux besoins de santé de tous et la fermeture de la rue des Fillettes pénaliserait les populations les plus fragiles de ce quartier alors qu'un point d'accueil répond à un véritable besoin de service public.

Les populations du 18<sup>ème</sup> n'ont pas à subir la logique d'économie financière de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris. Aussi, nous demandons que M. le Maire du 18<sup>ème</sup> rencontre très rapidement le Directeur de la CPAM de Paris pour lui demander de ne pas fermer le centre de La Chapelle avant qu'un nouveau centre soit ouvert à sa place dans le même quartier. En effet, on sait que ce centre n'est pas tout à fait opérationnel au niveau structure. Il y aura des changements à faire, il faut que ce soit adapté aux personnes handicapées etc. mais nous proposons qu'il soit maintenu dans le quartier. Ce quartier va avoir encore un afflux de populations avec tout ce qui est sur Chapelle International et il est

indispensable qu'il y ait un centre dans ce quartier. D'autre part, nous demandons aussi que la Maire de Paris puisse appuyer cette démarche.

**Dominique DEMANGEL** : Effectivement, on a déjà eu plusieurs fois l'occasion dans ce Conseil d'arrondissement d'évoquer les projets de la CPAM, notamment lors de l'adoption de deux vœux, l'un qui déjà mentionnait les perspectives d'évolution du centre de la rue des Fillettes et le deuxième sur la fermeture du centre destiné aux titulaires de l'aide médicale d'Etat qui était également dans le 18<sup>ème</sup>. A la suite de ces deux vœux, notamment de celui concernant le centre des Fillettes, la CPAM avait pris un engagement de maintien de deux centres dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et, actant des difficultés urbanistiques de gestion et des désagréments pour le personnel du centre de la rue des Fillettes, souhaitait envisager une réinstallation et une recherche foncière pour une nouvelle installation dans le 18<sup>ème</sup>. Depuis il s'est passé deux ans, il n'y a pas eu de nouvelles informations mais les conditions de travail toujours aussi pénibles dans le centre des Fillettes. Donc, il est essentiel d'avoir des éclaircissements et un maintien des engagements de la CPAM.

Par ailleurs, les services rendus par la CPAM sont plus larges qu'uniquement le traitement des dossiers ou un accès aux droits. Je rappelle que dans les fermetures, il y a eu aussi les désengagements de la CPAM dans les PASS hospitaliers alors qu'il y avait une collaboration dans les PASS hospitaliers de la CPAM dans la PHP. Ce service était le plus souvent un service d'établissement, de reconstitution des droits pour un certain nombre de patients. Donc, au-delà même du centre des Fillettes, il faut dans l'entretien que le Maire aura avec le directeur de la CPAM que puisse être évoqué l'ensemble du service de proximité, aussi bien en termes d'accès aux droits qu'en termes de remboursement, de prise en charge et d'accompagnement social. Il y a nécessité pour un certain nombre de personnes en difficulté d'avoir une écoute et un accompagnement, y compris avec les associations qui suivent ces personnels. Donc qu'il puisse y avoir une réception dans des points d'information et d'écoute. Je vous invite à voter ce vœu.

**Loïc LORENZINI** : Le groupe Ecologiste soutient vivement ce vœu, parce qu'il nous semble nécessaire d'abandonner certaines logiques libérales de vouloir rationaliser, fermer absolument ce type de centre et de service sur le territoire. On a besoin de structures avec des personnes à l'intérieur qui répondent aux besoins, sans compter qu'à chaque fois ce sont aussi des emplois pour ces territoires-là.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.24 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2015.25 : Vœu du groupe UMP-CI à M. le Maire du 18e relatif à la valorisation et l'accessibilité du cimetière de Montmartre consécutif à l'adoption du vœu du 3 février 2014 à l'initiative du Conseil de quartier Grandes Carrières-Clichy**

**Pierre LISCIA** : Tout à l'heure, j'entendais Gérard BRIANT déplorer le manque de réactivité de la Mairie suite aux vœux adoptés par le Conseil d'arrondissement. C'était justement l'objet du vœu que j'ai déposé concernant la revalorisation du cimetière de Montmartre. Je viens de prendre connaissance à l'instant de la proposition alternative que la Mairie propose concernant ce vœu. Je voudrais quand même revenir sur certains points.

D'abord, il s'agit d'un vœu en forme de question orale ou une question orale en forme de vœu, puisque j'y ai formulé à la fin une proposition assez concrète qui finalement est dans la continuité de ce qu'avait proposé le conseil de quartier Grandes-Carrières Clichy. Je respecte autant que faire se peut l'esprit de la volonté du conseil de quartier pour la simple et bonne raison que j'y étais membre à l'époque où le vœu avait été rédigé et déposé en Conseil d'arrondissement et j'avais été l'un des corédacteurs. En fait, le conseil de quartier parlait du principe que l'espace vert du cimetière de Montmartre occupait une grande partie du quartier mais également du 18<sup>ème</sup> et qu'il était assez méconnu des habitants, difficile d'accès et peu mis en valeur par rapport à ce qu'il représentait en termes de richesse culturelle, historique et en matière de biodiversité dans le cimetière et dans l'espace vert. Un espace vert situé entre le très animé quartier de la butte Montmartre et des Abbesses, la très motorisée avenue de Clichy, avenue de Saint-Ouen et la vrombissante place de Clichy, donc un espace vaste de calme dans un quartier où il en faut mine de rien, un quartier peu accessible que les riverains n'arrivent pas à s'approprier. Avant de végétaliser des espaces qui ne le sont pas, encore faut-il bien penser à revaloriser les espaces qui le sont et à ne pas détruire d'autres espaces qui le sont également. Je n'ouvrirai pas le débat sur le Bois Dormoy mais j'espère qu'on l'ouvrira prochainement au sein de ce Conseil d'arrondissement.

Concernant l'ouverture sur la rue Ganneron que le conseil de quartier réclamait, je vois que les choses ont avancé. L'objectif de ce vœu, c'était aussi d'en informer à la fois les riverains, à la fois les élus et toutes les personnes qui s'intéressaient de près ou de loin à cette question-là. Deuxième chose et c'est la raison pour laquelle j'ai préféré déposer un vœu et non pas une question orale, c'était justement cette question de la signalétique, évoquée et votée lors du précédent vœu du 3 février 2014 à l'initiative du conseil de quartier. Une proposition qui demandait à ce que le cimetière de Montmartre soit mieux indiqué, que ses accès soient plus lisibles pour les promeneurs et surtout pour les touristes. Il n'est pas rare de se promener du côté de la rue Ganneron et de tomber sur des touristes un peu déboussolés qui cherchent l'entrée du cimetière pour la simple raison qu'elle est assez excentrée et qu'elle se trouve rue Rachel et qu'il n'y a qu'une seule entrée. Donc c'était évidemment la question, l'ouverture d'une manière à ce que le cimetière puisse être traversé mais aussi la signalétique et l'accès. Ainsi, je formule une proposition qui n'a pas été reprise dans la version amendée de la Mairie. Alors je ne sais pas s'il est possible d'amender ou alors je maintiendrai mon vœu mais, en tout cas, j'ai formulé d'y apposer tout au long de son mur d'enceinte des panneaux d'informations matérialisant sur un plan la position exacte du visiteur et l'entrée du cimetière. Ce n'est pas de créer de nouveaux panneaux sur les voies publiques mais simplement d'y apposer des panneaux sur le mur d'enceinte avec le plan.

Plus d'un an après le dépôt de ce vœu, la Mairie consent à formaliser en lien avec le conseil de quartier la mise en œuvre de la valorisation du cimetière Montmartre, c'est une très bonne chose et ce que les riverains attendent depuis longtemps. Mme AKKARI disait qu'après le temps de la réflexion venait le temps de l'action, eh bien, le conseil de quartier attend ce temps de l'action avec impatience. Voilà, j'insiste sur cette problématique de la signalisation qui est une demande du conseil de quartier, demande acceptée, votée à l'unanimité du Conseil de l'arrondissement et à l'unanimité du Conseil de Paris.

**Eric LEJOINDRE :** Je voudrais juste vous rassurer les conseils de quartier n'ont pas besoin de porte-parole dans ce Conseil d'arrondissement, ils savent très bien eux-mêmes exprimer leur position et nous les faire connaître et parfois partager. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'ils soient totalement satisfaits de voir que certains essaient de s'arranger ce qui est leur travail. En tout cas, ce n'est pas ma façon de travailler.

**Philippe DURAND** : Il y a deux questions par rapport à ce vœu. Il y a le fond et la forme. La forme, M. le Maire vient de le parler sur le propre du vœu. Alors, la Ville, qu'est-ce qu'elle a fait depuis ce vœu ? Effectivement, les résultats ne sont pas entièrement visibles mais il y a eu plusieurs études de faites : avec l'APUR, avec l'AUE. En même temps, il a eu toute une procédure pour classer le site entre la DRAC, la DEVE et la DRIEE (la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) et tout cela doit aboutir à une classification avec un arrêt ministériel en 2016. Donc, toute la mise en route de la valorisation de ce cimetière est en place maintenant. Ce qu'on propose, c'est que pour passer à l'action concrète, on travaille avec le conseil de quartier. Prochainement, comment les services des cimetières vont présenter leur conclusion sur la revalorisation des cimetières aux élus ? Prochainement, il va y avoir une visite avec Pénélope KOMITES autour de ce cimetière. C'est pourquoi la proposition de votre vœu, nous avons fait une contre-proposition parce qu'elle nous paraissait aller complètement dans le même sens et que c'était collectif, ce n'était pas simplement l'histoire d'un groupe politique mais le vœu d'un conseil de quartier et qu'il fallait qu'il le reste.

**Eric LEJOINDRE** : Sur la base de ces explications qui démontrent que nous avons continué à travailler même si parfois le travail n'est pas immédiatement visible, mais le fait que le conseil de quartier se soit réuni et évoqué de son propre chef, cette question est déjà un élément utile. Si M. LISCIA maintient le vœu, nous voterions contre et nous proposerions le vœu présenté par M. DURAND.

**Pierre LISCIA** : Simplement, vous répondre sur la forme, je tiens à vous signaler que je ne m'arrange pas le travail d'un conseil de quartier, je ne m'en fais pas non plus le porte-parole. Comprenez-moi, vous auriez été dans cette situation, vous auriez agi de la même manière, j'ai moi-même il y a plus d'un an corédigé le vœu présenté en tant que coordinateur de ce conseil de quartier. La moindre des choses, aujourd'hui étant élu, c'est de réagir et de continuer à porter les objectifs de ce vœu puisque c'était la volonté du conseil de quartier.

Concernant le vœu, oui il va dans le même sens que le mien mais sur la question de la signalétique qui est toute simple et qui n'avait pas provoqué un débat lors des discussions l'an passé, je voudrais malgré tout maintenir mon vœu pour cette question-là. Alors, est-ce qu'il est possible d'amender le nouveau vœu en y rajoutant cette exigence-là, je ne sais pas.

**Eric LEJOINDRE** : Donc le vœu est maintenu et c'est tout à fait votre droit. La présentation rapide du vœu M. DURAND n'a pas donné tous les détails mais nous travaillons sur la question de la signalisation. D'ailleurs, pour avoir regardé la base de données récemment, cela fait partie des sujets soumis au vote des habitants dans le cadre du budget participatif.

**Violaine TRAJAN** : J'en profite pour saluer le travail réalisé par les membres des conseils de quartier qui, depuis plusieurs mois, valorisent le cimetière Montmartre et qui ont porté des initiatives originales. L'appel à projets pour un concours photo, les rencontres dans le quartier pour le budget participatif, notamment la réunion publique, ou plein de choses, ont été avancés. En effet, dans le cadre « J'ai une idée » de Mme la Maire, plusieurs idées sur la signalétique – et cela a été abordé lors du dernier conseil de quartier – ont été présentés.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Quand un vœu est présenté, qui propose des choses qui émanent d'un conseil de quartier, je trouve regrettable qu'on ne puisse pas se mettre

d'accord. Ce n'est pas parce que c'est l'opposition qui le porte. M. LISCIA était doublement légitime, d'abord parce qu'il était membre de ce conseil de quartier de 20 élus, c'est plutôt bien que quelqu'un nouvellement élu continue à porter le travail fait par le conseil de quartier auquel il appartenait et dans lequel il travaillait, cela a quand même de sens. Deuxièmement, si on pouvait être constructif, on dépose un vœu, vous avez une semaine, on a des numéros de téléphone, on peut même se voir pendant la séance, plutôt que de nous déposer un vœu deux minutes avant qu'on présente le nôtre, pour se mettre d'accord dans l'intérêt général, pour faire un vœu commun à partir de celui qui a rédigé le premier vœu, cela me paraît du bon sens. Donc, évidemment, nous allons voter notre vœu, on peut aussi voter le vôtre mais le bon sens et l'intérêt général voudraient quand même qu'on travaille à partir du vœu déposé et on peut le faire aussi pendant la séance, il n'y a pas de problème.

**Loïc LORENZINI** : Le cimetière Montmartre est en milieu très urbain et effectivement, il faut imaginer pouvoir mieux le relier à son environnement limitrophe, peut-être il y a un déficit en termes d'animation lié justement au mur du cimetière Ganneron. On pourra même imaginer d'autres choses comme essayer de percer des fenêtres dans ce mur pour créer des perspectives qui, d'un point de vue paysager, pourraient être intéressants et peut-être dynamiser un peu cette rue qui est somme toute un peu à l'écart. Sinon sur ce mur, on pourrait imaginer des opérations de végétalisation. Enfin, ce serait bien qu'on puisse voter à l'unanimité le vœu proposé par la majorité qui répond à celui de M. LISCIA.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.25 à la majorité soit 36 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI).*

**DELIBERATION : 18.2015.26 : Vœu de la majorité du 18e à Mme le Maire du 18e relatif à la mise en valeur du cimetière de Montmartre**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.26 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2015.27 : Vœu du groupe UMP-CI à M. le Maire du 18e relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrières**

**Martine DEBONNEUIL** : Je voudrais vous évoquer ce vœu à l'initiative de M. BOURNAZEL et du groupe UMP et qui a été également porté par Philippe GOUJON au Conseil de Paris. Ce vœu a été déposé dans ce Conseil le 30 juin 2014, relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrières. Ce vœu, d'autre part, a été adopté au Conseil de Paris en juillet 2014, et ça fait plus de six mois qu'il a été voté, malgré tout il ne se passe rien. Alors, comme nous sommes au temps de l'action, les élus du groupe UMP souhaitent et demandent que la Maire de Paris applique ce vœu voté lors du Conseil de Paris et ce dans l'intérêt général.

**Gilles MENEDE** : Je vais essayer de vous démontrer que non, il ne se passe pas rien et le vœu est en train d'être appliqué. Je suis très heureux que l'opposition s'impatiente de la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules. Je veux donc vous rassurer. Ce vœu est en cours de mise en œuvre, cela nous a été indiqué par le cabinet de Christophe NAJDOVSKI en charge de ce dossier à la Mairie de Paris.

La prestation de mise en fourrière relève d'abord de la préfecture de police, la Ville intervenant indirectement par le biais de l'attribution du budget spécial de l'APP. L'étude est

actuellement en cours, menée par la Ville et les différentes directions concernées. Il y a un certain nombre de directions concernées : la DPP (Direction prévention, protection), la DFA (Direction de finances et des achats), la DVD (Direction voirie et déplacement), donc, c'est toute la transversalité de ce dossier qui fait que potentiellement, les délais peuvent être allongés. Les résultats seront communiqués prochainement dès que l'ensemble de ce travail sera achevé entre tous les acteurs, toutes les directions de service de la Ville et la préfecture de police conformément au vœu qui a été adopté en juillet dernier.

Sur le fond, qu'est-ce que cela implique comme disposition ? La reprise en régie directe nécessite un examen approfondi de différentes questions de la part de la Ville de Paris et de la préfecture de police, des ressources humaines : les effectifs qu'on va devoir mettre en place, les nouveaux effectifs, les organisations à travailler et à mettre en place ; les équipements en véhicule et en entretien et toute la maintenance que cela occasionne, les différentes questions immobilières liées à tout l'espace public occupé par les fourrières. Donc, le caractère conjoint, préfecture de police, Ville de Paris et des différentes directions, le caractère transversal aussi peut expliquer que les délais soient relativement longs.

Sur la forme, c'est vrai que M. BOURNAZEL, l'opposition municipale aurait très bien pu nous solliciter, l'exécutif d'une autre manière, une question orale, un mail, un courrier puisqu'on peut travailler ensemble, pour savoir où en était l'application de ce vœu voté en juillet. Donc, le vœu étant en cours d'étude dans les différentes directions de la ville, nous considérons qu'il est considéré comme satisfait et nous vous proposons donc de le retirer.

**Sandrine MEES** : Nous trouvons tout à fait logique qu'il faille du temps pour mener cette étude et cette réflexion. En effet, cela ne peut pas se faire à la légère, c'est un énorme dossier qui met en relation énormément d'acteurs. D'autre part, il faut non seulement aboutir à une remunicipalisation, à un changement de statut, mais également nous, les écologistes, sommes extrêmement attachés à ce que le nouveau dispositif gagne en efficacité. Pas juste pour faire une municipalisation, puis retrouver ensuite les mêmes inconvénients dans le service que ce qu'on avait jusqu'à maintenant (les voitures ne sont enlevées que dans un certain périmètre parce que les opérateurs préfèrent les enlever près de la fourrière que les enlever plus loin). On veut donc améliorer cette équité sur le territoire et augmenter le nombre de personnes verbalisées puisque ces voitures contrevenantes nous envahissent. Donc, non seulement changer le statut mais aussi être attentifs à changer l'efficacité et à rendre dissuasives les mesures prises pour les contrevenants au Code de la route.

**Gérald BRIANT** : Le groupe communiste front de gauche a voté le vœu précédent. Nous allons être cohérents avec nous-mêmes et donc continuer à soutenir ce bel effort d'antilibéralisme de la part du groupe UMP et amis parce que nous savons aussi que ce n'est pas facile de faire de l'antilibéralisme. Donc, il faut encourager l'enthousiasme des nouveaux convertis et pour cela, même si je pense décider d'une date de réunion pour informer la population et mettre en régie tout un service, je pense qu'on peut consacrer du temps. Mais je suis pour quand même qu'on mette une pression amicale et une pression antilibérale pour pouvoir avoir au plus vite ce service que les citoyens réclament.

**Eric LEJOINDRE** : Je vais demander à Mme DEBONNEUIL si elle maintient son vœu ou si elle a été convaincue par les très bonnes explications de M. MENEDE qui ont démontré que la Ville s'était pleinement saisie de ce sujet au travers de son adjoint sur cette question.

**Martine DEBONNEUIL** : Je vois que tout le monde est enthousiasmé par ce vœu puisqu'en fait, tout le monde veut que cela se passe. Alors, sans doute faut-il du temps ? Mais justement la pression va faire en sorte que ça aille plus vite. Donc, nous le maintenons.

**Eric LEJOINDRE** : Pour ma part, pour la même raison que pour le vœu précédent, je ne vote pas des vœux en cours ou réalisés, donc, je ne participerai pas à ce vote.

**Sandrine MEES** : Idem, nous ne participerons pas à ce vote.

**Eric LEJOINDRE** : Le vœu est adopté.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.27 à l'unanimité et 30 voix ne participants pas au vote dont 6 pouvoirs (PS/EELV)*

**DELIBERATION : 18.2015.28 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris relatif à la mise en œuvre du dispositif Vital Quartier dans les quartiers de la Goutte d'Or et de Château Rouge**

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** On a déjà déposé un certain nombre de vœux où je suis intervenu sur différentes occasions sur la situation de Château Rouge. On a parlé souvent de sécurité, de tranquillité publique ; les problèmes sont loin d'être réglés et les habitants demandent simplement à vivre comme dans n'importe quel autre quartier. On a eu ce débat aussi en début de soirée sur la sécurité en général. Nous avons plaidé pour la création d'une police municipale à pied, à vélo, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en charge de la lutte contre les incivilités, l'occupation illégale du domaine public, on voit les conséquences positives que ça pourrait avoir dans un quartier comme Château Rouge ou la Goutte-d'Or.

On se bat aussi sur les questions de logement dans le quartier. Je voudrais évoquer la question de la diversité commerciale. Alors, je ne dis pas que rien n'a été fait parce que j'ai lu vos différents courriers ou interventions sur le sujet. Bien sûr, vous allez nous parler du fleuriste, du boulanger, tant mieux, on ne peut que soutenir. On est une opposition constructive. Mais simplement, la situation aujourd'hui n'est pas bonne et il faut une volonté politique. Alors, nous avons construit avec les habitants, avec des associations du quartier ce vœu, partant d'une vision commune qui – je crois – peut dépasser les clivages politiques de l'avenir de ce quartier qui repose en partie sur sa diversité commerciale.

Nous voulons des commerces de proximité divers, des commerces de bouche, des commerces à vocation culturelle. Pour cela, il faut un cadre et nous proposons Vital Quartier. Ce qui a pu fonctionner dans d'autres quartiers de Paris doit pouvoir fonctionner à Château Rouge et à la Goutte-d'Or afin de donner un coup de booster à ce quartier qui le mérite tant. Donc, notre vœu, en s'appuyant sur les études, sur les volontés et les demandes des habitants et des associations, nous souhaitons la mise en œuvre de l'opération Vital Quartier à la Goutte-d'Or et à Château Rouge pour répondre à la demande légitime des habitants qui souhaitent, non seulement bénéficier de commerces de proximité diversifiés, de qualité, mais aussi vivre tranquillement et en toute sécurité dans un quartier où la diversité sociale se réalise dans l'harmonie, le bien vivre ensemble et le respect de chacun.

Il faut agir parce que se satisfaire de ce qui existe ou de tomber dans l'angélisme ne peut pas fonctionner, parce que les habitants n'y croient plus. Même *Libération* a commis un article il y a quelques jours, très dur : « Rien ne bouge à Château Rouge ». Je pense qu'on pourrait voter dans l'intérêt général ce vœu et ensuite, vous pourriez porter comme Maire ce projet de Vital Quartier. De toute façon, vous êtes pour puisque dans votre programme électoral, je vous lis : nous mettrons en place le dispositif Vital Quartier que nous demandons pour favoriser le commerce diversifié, exactement ce que nous demandons à la Goutte-d'Or. Nous voulons vous aider à réaliser votre engagement dans l'intérêt général et dans l'intérêt des habitants de Château Rouge et de la Goutte-d'Or.

**Eric LEJOINDRE :** Je vous remercie de vous intéresser à la mise en œuvre des engagements que nous avons d'ailleurs pris collectivement. Je n'étais pas le seul là-dessus et au-delà des annonces d'ores et déjà faites ici même par la ministre de la Ville qui a apporté une partie de la réponse à cette question. Je vais demander à Mme GABELOTAUD de vous convaincre d'abord qu'on n'a pas besoin de vœu pour mettre en œuvre nos

engagements, puisqu'il y a un certain nombre de dispositifs extrêmement utiles qui sont aussi amenés à évoluer pour être plus efficaces et que c'est le cas de celui-ci.

Un mot sur l'article auquel vous avez fait référence dans *Libération* qui vaut mieux que son titre. Si vous avez fait plus que lire le titre et lu l'article en entier qui faisait deux pages, vous aurez constaté qu'il est en contradiction totale avec le titre puisqu'en réalité, beaucoup de choses bougent fort heureusement à Château Rouge et à la Goutte-d'Or. J'ai l'occasion de m'exprimer longuement sur le sujet que des choses majeures bougent, c'est le cas de la deuxième sortie de métro, mais il y a aussi des choses peut-être moins visibles. Je veux juste mot saluer le travail très difficile mais, à ce stade et jusqu'à maintenant, beaucoup plus efficace qu'il ne l'était de la police sur la question de la gestion de la sauvette. J'étais avec M. MENEDE, on a fait une tournée avec les agents du CAPP, les agents de la ville chargés de réprimer les incivilités de propreté. On a eu l'occasion de mettre avec les agents assermentés un certain nombre de PV pour des comportements là-dessus. Je dois dire et chacun ici le sait que la situation aujourd'hui à Château Rouge n'est pas celle qu'elle était il y a encore un an et demi ou deux ans. L'article, contrairement à son titre, le dit assez bien.

**Afaf GABELOTAUD :** Effectivement, nous n'avons pas attendu le vœu de l'UMP pour demander un Vital Quartier sur Château Rouge, Goutte-d'Or ainsi que sur Amiraux-Simplon. Je tiens quand même à vous remercier de souligner que nous avons fait des choses. Alors pour revenir sur le Vital Quartier, cette demande a été officialisée et formalisée par le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement à l'adjoint en charge du commerce et l'artisanat, Mme POLSKI, à plusieurs reprises. Aujourd'hui, la Ville de Paris travaille sur un nouveau dispositif Vital Quartier qui prend un peu plus de temps parce qu'il intègre le contrat de revitalisation de l'artisanat et du commerce décrit dans la loi Pinel, la loi 2014-626 du 18 juin 2014 dont on attend le décret d'application qui devra arriver prochainement, on avait 10 juin mais plus probablement en avril, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Ce nouveau dispositif est un super Vital Quartier de par la possibilité d'acquérir des biens éventuellement par voie de préemption ou d'expropriation. Nous n'avons pas abandonné nos quartiers, bien au contraire. Je rappelle un vœu voté au Conseil de Paris de novembre dernier qui réaffirme la volonté de l'exécutif parisien pour maintenir et diversifier le commerce de proximité via un nouveau dispositif Vital Quartier mais aussi un diagnostic des évolutions commerciales et un travail de concertation avec les mairies et les partenaires en 2015.

D'autre part, la Mairie du 18<sup>ème</sup> s'est toujours engagée pour le commerce de proximité dans les quartiers Politique de la ville. Mme la Ministre vient de réaffirmer son engagement auprès de nous, les négociations de concertation avec la CDC étaient en bonne voie d'aboutir et sur Château Rouge, on aurait les fruits de cette convention. Château Rouge ou Goutte-d'Or, on n'est pas angéliques, on très sait bien ce qui s'y passe. Outre le fait qu'on fait beaucoup de choses, c'est un quartier qui bouge énormément. Je vous demande d'oser vous y perdre. Château Rouge, c'est loin d'être cette espèce de mythe incroyable où on serait agressé à tous les coins de rue, où il n'y a que du mauvais, bien au contraire.

Nous avons mené beaucoup d'actions, on y mène une filière mode textile de **Siagne** depuis 2011, c'est un travail sur les pieds d'immeubles des bailleurs sociaux. Il n'y a pas qu'une boulangerie et qu'un fleuriste, il y a aussi des médecins, des kinésithérapeutes, des architectes, des cavistes, des chausseurs, une brasserie artisanale, la première dans Paris d'ailleurs, la fameuse bière de la Goutte-d'Or, des créateurs. Aujourd'hui, lorsqu'on se

promène dans Château Rouge ou Goutte-d'Or, on a des pépites de créateurs, des boutiques absolument magiques et des lieux uniques dont on peut être fiers. Aujourd'hui, les commerçants n'ont pas honte de leurs noms. Ils utilisent le nom « made in Goutte-d'Or ». C'est une fierté à nulle autre pareille et dont beaucoup nous envie le rayonnement.

Nous avons une politique de loyers révisés pour les associations ; nous avons demandé aux bailleurs de nous maintenir informés sur les procédures en cours avec les litiges sur les locataires, les transmissions, les impayés. Donc, nous sommes actifs, presque hyper actifs. Par rapport à tout ça, je vous demande de retirer votre vœu parce que votre demande est exaucée. Sinon, j'appellerais à voter contre.

**Sandrine MEES** : Je vais intervenir aussi en tant que référente du conseil de quartier Goutte-d'Or - Château Rouge. Je ne peux que comprendre l'impatience des habitants puisque M. BOURNAZEL a bien précisé que le vœu, il l'avait co-rédigé en écoutant les habitants. On comprend bien que vu le manque de mixité commerciale sur le quartier, il y ait cette demande très forte des habitants. Cependant, par rapport au vœu précédent, je regarde attentivement ce que font les services, ce que fait Mme GABELOTAUD et vraiment le retard pris par rapport à Vital Quartier qui nous était promis plutôt pour le premier semestre 2015, il faut le reconnaître, eh bien, je vois que ce retard pris n'est pas du tout dû à une incompétence ou à une mauvaise volonté mais vraiment à la complexité du dossier, au fait que soient ajoutées, comme l'a dit Mme GABELOTAUD, d'autres réglementations. Il y a aussi ce qu'a dit Mme EL KHOMRI.

Donc, pour obtenir un dispositif vraiment viable et qui soit meilleur, il nous faut aussi prendre plus de temps. On ne se moque pas du tout des habitants en disant cela, mais on travaille en profondeur pour vraiment changer la commercialité de ce quartier. D'ailleurs, j'ai bien apprécié que Mme GABELOTAUD rappelle ce qui était déjà fait. On peut remarquer que même sans le dispositif Vital Quartier, les dispositions prises ont été extrêmement efficaces et intelligentes. Elle a parlé de la rue de la mode, d'un certain nombre d'initiatives. Grâce aux commissions de commerce sur Château Rouge, eh bien, déjà sans le dispositif Vital Quartier, on a réussi l'implantation d'un certain nombre de commerces intéressants. Il y en aura bientôt un autre que je ne vais pas déflorer ici mais peut-être que Mme GABELOTAUD nous révélera bientôt, et il y a eu aussi l'implantation des coopératives alimentaires qui est vraiment une nouveauté à Paris, c'est dans le 18<sup>ème</sup> que ce soient implantées La Louve et **COPA** Paris qui sont situées rue Myrha. Donc, des initiatives, n'exagérons rien mais un peu révolutionnaires puisqu'il s'agit de consommateurs qui s'organisent pour acheter directement les produits chez les producteurs sans passer par des centrales d'achat. C'est un système intéressant qui a beaucoup d'avenir. Ainsi, nous vous demandons aussi de retirer votre vœu.

**Loïc LORENZINI** : Moi, je voudrais faire part d'un peu de perplexité parce que de CA en CA, le groupe UMP continue des vœux à charge contre le quartier de la Goutte-d'Or et que sincèrement, ce n'est pas comme ça qu'on va servir ce quartier. En menant un véritable réquisitoire contre le quartier de Château Rouge et de la Goutte-d'Or, ça dessert complètement ce quartier. Cela ne fait qu'attiser la démagogie et je crois que dans les batailles des idées menées aujourd'hui par rapport à l'extrême, ce serait bien que l'UMP prenne aussi sa part de responsabilité. Quand je lis vos considérants parce qu'on peut rentrer dans les détails puisque vous avez l'air si orgueilleux, « considérant que les habitants souhaitent la sécurité, la tranquillité, la diversité ». Si on menait une étude aujourd'hui sur la diversité des commerces à Château Rouge et à Goutte-d'Or, on s'apercevra qu'il y a

certainement plus de diversités dans ce quartier-là en termes de commerce par rapport à d'autres commerces et des commerces diversifiés et de qualité.

Puis, ce que vous avez peut-être du mal à admettre, c'est la différence. Oui, ce quartier est différent des autres quartiers qu'on peut connaître dans notre Arrondissement. Il a ses problématiques, c'est certain, des problématiques lourdes souvent évoquées. Moi, j'y passe tous les jours et j'y vis, c'est un quartier très attachant avec sa diversité, avec ses richesses et qu'il serait temps de valoriser ce qui s'y passe de positif plutôt que, à chaque fois, vouloir en faire l'image comme les médias américains l'ont décrit comme des zones de non-droit. Je suis un peu déçu que vous soyez dans ce type d'approche parce qu'on est là tous ensemble pour faire que ce quartier soit valorisé pour ce qu'il est. Je trouve vraiment regrettable qu'un an après, on en soit encore là avec ce type de considérants outrageux pour ce quartier.

**Eric LEJOINDRE :** M. BOURNAZEL va nous dire s'il a été convaincu par les propos de Mme GABELOTAUD et des uns et des autres et s'il maintient ou pas son vœu.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** D'abord, c'est bien de faire la politique politicienne, d'essayer de trouver des débats là où il n'y a pas. Dans le vœu, vous êtes incapables de citer une phrase qui met en cause le quartier. Les habitants concernés ayant rédigé avec moi ce vœu n'ont pas voté pour moi. C'est dommage pour vous. Mais ils m'ont dit : nous avons un engagement de la part de la Mairie, comme ça n'avance pas, on se tourne vers vous parce que vous êtes un peu constructifs. Ce soir, vous avez démontré l'image du sectarisme, de la fermeture et de l'opposition systématique quand l'idée ne vient pas de vous.

Est-ce stigmatiser de dire qu'il y a un déficit de commerce de proximité de qualité ? Moi je pense qu'il y a un déficit et c'est ce que pense la majorité des habitants. Sinon, vous n'auriez pas proposé Vital Quartier puisque Vital Quartier propose de mettre en œuvre un plan de commerce diversifié, notamment des commerces de bouche et des commerces à vocation culturelle. Cela ne rehausse pas la politique et vous abaissez la parole publique. Je ne vous ai pas attendu pour admettre les différences, je pense que j'admets un peu plus que vous. Vous regarderez les gens de la Goutte-d'Or sur ma liste, puis vous verrez que j'ai porté la différence. Je suis allé chercher des hommes et des femmes qui n'étaient pas de mon étiquette politique, qui avaient la sincérité de l'engagement, qui croyaient que leur quartier pouvait bouger et qui en ont marre des fausses promesses comme du déplacement du marché exotique, l'arlésienne que vous avez promis depuis 1995, en 2001, en 2008 et encore en 2014, comme l'extension du conservatoire, promis en 2001 et en 2008, et on attend encore. C'est pour cela qu'on vous pousse un peu sur vos promesses. L'opposition ne va pas se taire parce qu'elle a bien le droit de déposer des vœux, de défendre quelques idées. On est là pour proposer des choses et on essaie d'être constructif.

M. le Maire stigmatise la Goutte-d'Or quand il dit : nous vous mettrons en place le dispositif Vital Quartier pour favoriser le commerce de proximité à la Goutte-d'Or ? Ce n'est pas très bien ce que vous avez fait là. Alors, nous maintenons ce vœu parce qu'il porte l'idée majeure de créer plus de volontarisme politique en lançant le plan Vital Quartier qui permettra de rassembler tous les citoyens quels qu'ils soient dans leur diversité pour améliorer leur vie de quartier. Je remercie Mme MEES de ses propos un peu plus constructifs et républicains et de reconnaître même qu'il y a eu du retard, et que nous devons passer à une autre étape.

Vital Quartier, il a été dit aux habitants que ce serait pour le premier semestre 2015. Or, ils ont reçu une lettre le 5 janvier de Mme HIDALGO leur expliquant qu'on n'en était pas là, qu'un diagnostic partagé sera réalisé au premier semestre. C'est normal qu'ils s'inquiètent puisqu'on leur avait promis au premier semestre. On leur dit maintenant qu'on va faire un diagnostic. Mais le diagnostic est fait. Nous sommes d'accord pour dire : il faut Vital Quartier. Donc, je vous invite à voter ce vœu dans l'intérêt général, c'est votre promesse électorale. Nous étions allés dans le même sens dans la campagne, cela dépasse la gauche et la droite. Arrêtons de trouver les prétextes pour dire : quand c'est la droite et l'opposition, on ne peut pas voter. Excusez-nous mais on est en démocratie et on ne pense pas tous la même chose sur les mêmes sujets. Mais quelquefois, on peut se retrouver et là, on se retrouve. En réalité, c'est juste la volonté de dire : ce n'est pas à vous de défendre Vital Quartier, ça nous appartient. Nul n'est propriétaire de quelque idée que ce soit ou d'un quartier quand on est en démocratie et en République. Ce sont les citoyens qui décident, ils ont voté pour vous, ils vous demandent d'appliquer ce que vous leur avez promis.

**Eric LEJOINDRE :** Les citoyens dont vous parlez étaient, pour une partie d'entre eux en tout cas, présents à la réunion de bilan que nous avons fait sur la ZSP. Donc, ils ont eu la réponse à la question qu'ils ont très légitimement posée. Colombe BROSSEL a parlé en l'occurrence des questions liées à la Politique de la ville dont Vital Quartier est évidemment lié et moi aussi. Ils n'ont pas attendu votre vœu pour avoir cette réponse. Moi, je ne veux surtout pas rentrer dans ces débats et la paternité de celui-ci, la paternité de cela.

Franchement, j'ai écouté avec attention Mme GABELOTAUD, je savais déjà ce qu'elle allait y répondre puisqu'on travaille beaucoup sur cette question. Ceux qui ont, de bonne foi, écouté ses propos, ceux de Mme EL KHOMRI, sont assez loin de ce que vous venez de dire. J'aime bien les grands élans comme on veut, mais j'aime bien aussi l'action concrète, l'action précise. La réponse était certes sobre mais de ce point de vue-là, absolument convaincante et je pense qu'elle a convaincu ou qu'elle convainc en tout cas les habitants de la Goutte-d'Or. J'ai bien compris que vous mainteniez votre vœu. Les habitants écoutent ce qui se passe, ils regardent ce qu'on fait et croyez-moi, ils ne seront pas convaincus par ce que vous venez de dire.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.28 à la majorité soit 8 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI) et 34 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC/EELV)*

**DELIBERATION : 18.2015.29 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche**

**Christian HONORE :** Ce vœu concerne l'ouverture du commerce le dimanche. Le Code du travail depuis la loi du 10 août 2009 permet à la Maire de Paris de créer des zones touristiques permettant l'ouverture du commerce le dimanche. On constate que la carte actuelle des sept zones touristiques de la capitale n'a pas évolué depuis 2007. La Maire de Paris, en juin 2014, a décidé la création d'une mission d'information et d'évaluation relative au travail dominical. Cette mission a permis un travail de six mois où il a été procédé à 132 rencontres de personnes qualifiées et de prendre en compte la position de 80 organismes différents. Mme HIDALGO a déclaré ne pas exclure d'étendre les zones existantes et d'en créer de nouvelles. Sauf qu'aucune évolution n'a été apportée à la réglementation encadrant l'ouverture du commerce le dimanche. De plus, en séance du Conseil de Paris des 9 au 11 février, la Maire s'est opposée à toutes les demandes des élus du groupe UMP, en particulier celles relatives à l'extension de la zone touristique à Montmartre.

Considérant que le projet de loi Macron rend connu le régime applicable au travail dominical en cas de création de zones touristiques et que donc, la Maire de Paris n'a plus aucune raison de repousser sa décision sur une évolution de ce dispositif ; parallèlement, la Maire de Paris a qualifié de recul démocratique la création, dans le cadre de la loi Macron, de zones touristiques internationales. Je ne m'étendrais pas sur les contradictions au sein du Gouvernement, la Maire de Paris, M. MACRON, M. FABIUS... qui ne sont jamais d'accord sur ce qui peut se passer sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Considérant que l'attachement de la Maire de Paris et de la démocratie ne saurait s'exprimer de meilleure manière qu'en donnant directement la parole aux habitants ;

Considérant justement que l'article 72-1 de la Constitution permet ce genre de dispositif ;

Nous vous proposons de demander à la Maire de Paris de procéder dans un délai de six mois à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche et confier à un groupe de travail composé à parité d'élus de la majorité et de l'opposition, la charge de définir les questions précises qui seront posées afin de permettre aux Parisiens d'exprimer clairement leur préférence et de voir si oui ou non, les Parisiens sont d'accord pour l'ouverture des commerces le dimanche.

**Afaf GABELOTAUD :** Effectivement, les référendums, c'est extrêmement sérieux, d'autant plus sérieux quand les résultats ont pour conséquence la vie des gens et de la société en règle générale. Alors, il y a deux demandes dans votre vœu. Sur la première, l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche. A ce jour, le travail législatif est en cours. Il n'y a donc pas de cadre juridique prédéfini. La loi organique précisant les dispositions constitutionnelles que vous citez prévoit deux modalités : soit l'assemblée délibérante locale peut soumettre à un référendum tout projet de délibération tendant à régler une affaire de sa compétence. Or, l'idée de soumettre à la décision des Parisiennes et des Parisiens la question du travail dominical à Paris ne rentre pas dans les attributions légales confiées à l'assemblée délibérante de la Ville de Paris. Soit l'exécutif peut proposer à l'assemblée délibérante de soumettre à un référendum local tout projet d'actes relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité. Or, cela ne rentre pas non plus dans ses attributions car c'est la loi qui détermine les jours de repos et précise dans quelles conditions les dérogations temporaires du repos dominical peuvent être accordées par le Maire, en précisant qu'à Paris, cette décision est prise par le Préfet. Aucune disposition ne permet donc d'organiser un référendum.

D'autre part, l'idée d'un référendum ne doit pas opposer les consommateurs aux salariés. En effet, ce n'est pas aux consommateurs de juger des conditions de travail des salariés. Si je dis cela c'est parce que la loi conditionne et conditionnera l'ouverture des commerces le dimanche, un dialogue social entre employés et employeurs. Il est inopportun de penser qu'un référendum puisse passer outre les accords d'entreprise qui doivent être la condition préalable et intransgressible à une éventuelle ouverture dominicale. C'est une question de droits du travail, une question de droit social.

Quant à la deuxième proposition, le groupe de travail que vous proposez, je vous rappelle – et vous l'avez très bien rappelé vous-même – qu'il y a eu une mission d'information et d'évaluation sur cette question, ce qu'on appelle une MIE de six mois, interrogeant des

centaines d'experts, une MIE composée à la parité des groupes représentatifs du Conseil de Paris, donc du vote des Parisiens. Vous ne pouvez pas nier ce travail riche, fourni, honnête intellectuellement, sérieux et je vous invite tout simplement à consulter le rapport de la MIE. Il est public et assez instructif. Donc, je propose de voter contre votre vœu, sauf s'il est retiré.

**Eric LEJOINDRE** : Je voulais en profiter pour saluer les deux élus du 18<sup>ème</sup>, Mme PREMEL et Mme GABELOTAUD, qui ont été très assidues à cette MIE dans laquelle j'ai, par ailleurs, été en tant que Maire d'Arrondissement longuement interrogé avec mes collègues.

**Danièle PREMEL** : Eh bien, on ne peut pas dire que le groupe UMP n'est pas constant dans sa stratégie. Effectivement, avant même que la mission d'information et d'évaluation ne remette ces travaux, avant même qu'un texte soit présenté au Parlement, la présidente du groupe UMP de Paris demandait à la Maire de Paris de décider que tout Paris soit en zone de liberté d'ouverture le dimanche en précisant que cette mesure devrait s'appliquer à tout type de commerce. Aujourd'hui, avant même que le texte de la loi Macron dont vous connaissez par ailleurs notre position qui n'est encore qu'un texte et pas une loi, de nouveau nous voilà avec le groupe UMP intervenant sur le travail du dimanche. Alors oui, nous approuvons la position de la Maire de Paris qui dénonce que la décision des zones touristiques internationales soit de la responsabilité du Gouvernement et non de celle des élus locaux en charge du territoire sur lequel ils ont été élus. Remarquons au passage que vous-même, vous avez des contradictions dans votre vœu à ce niveau.

Dans le cadre de la commission effectivement, et de la MIE de six mois, nous avons interrogé 132 personnes. Ce rapport a fait apparaître les difficultés que pouvaient rencontrer les salariés avec le travail du dimanche, entre autres les femmes, et on l'a soulevé à plusieurs reprises, même ici lorsque vous demandiez l'ouverture à Montmartre d'une zone touristique étendue. Je n'y reviendrai pas mais j'appuierai sur le fait qu'il s'agit bien de la réglementation du travail. Il s'agit avant tout de problème des salariés, des syndicats dans l'entreprise, c'est leur rapport avec la négociation qui peut se faire dans chaque entreprise.

Donc, comme votre vœu qui nous semble plutôt un vœu médiatique qu'un vœu qui va dans le sens d'une démocratie dont on aimerait bien qu'elle s'applique plus, je pense que là, vous êtes à l'envers de ce que vous demandez et qu'il est avant tout nécessaire d'écouter la position des salariés, de les laisser faire dans ce cadre de proposition faite sur la loi concernant le travail du dimanche. Je dirais aussi que nous avons défendu souvent de quelle société nous voulons. Effectivement, nous voulons une société où chacun est à sa place et que les élus ne parlent pas non plus au nom d'autres personnes.

**Eric LEJOINDRE** : Alors, M. HONORE, retirez-vous ce vœu ?

**Christian HONORE** : Je trouve un peu extraordinaire et étonnant que l'on vous parle de démocratie, de référendum et vous êtes contre. Mais lorsque par exemple, il s'est agi de consulter les habitants sur le vote des étrangers, vous l'avez organisé d'une manière très militante et avec beaucoup d'enthousiasme. Lorsqu'il s'agit du budget participatif, vous en parlez partout, vous êtes même arrivé à en parler au Moulin Rouge alors que personne ne vous demandait rien. Là, on vous dit : le travail de dimanche, interroger les gens pour savoir s'ils sont pour ou contre. On ne vous dit pas les résultats. On vous dit : on va consulter.

D'autre part, j'attire votre attention sur la position du Gouvernement, sur le fait que le Premier ministre a bien dit qu'il ne comprendrait pas que des élus de sa formation l'empêchent de faire les réformes qu'il attend. M. FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Tourisme a parlé de la nécessité d'ouvrir les commerces de dimanche. Je suis étonné que vous balayiez de revers de la main ce qui est, après tout, demander aux gens intéressés leurs avis. Interroger les gens sur quelque chose qui vous déplaît, vous ne pourrez pas l'accepter. En revanche, lorsqu'il s'agit de faire de la politique politicienne, vous êtes capables de l'organiser. Le budget participatif, on y va et lorsqu'il s'est agi de faire un référendum sur le vœu des étrangers, pourquoi pas, on a vu les résultats, oui, non. C'est ça la démocratie. Là, vous ne voulez même pas poser la question. Mme PREMEL nous dit : on ne veut pas poser la question parce que cela va à l'encontre de nos convictions. Mais pourquoi ? Lorsqu'on pose une question à toute la population, c'est ça un référendum. Enfin, je ne comprends pas.

**Eric LEJOINDRE :** Donc, vous maintenez votre vœu ? Je vais donc inviter les uns et les autres à voter contre. Mais je voudrais juste donner quelques éléments pour peut-être redire les choses de façon plus précise. Mme GABELOTAUD a été relativement claire. La loi Macron, si elle aboutit au bout du bout, elle prévoit une chose importante. Ça s'appelle la négociation sociale. Pourquoi suis-je favorable au budget participatif et que j'invite tout le monde à voter, y compris les personnes âgées ? Parce que je considère qu'effectivement, ils sont des citoyens. Je n'étais pas contre – loin s'en faut – la consultation. Ce n'était pas un référendum puisque le référendum est organisé par une institution mais c'est la consultation sur le droit de vote des étrangers aux élections locales. Cela concerne directement les personnes qui votent. Or, faire un référendum sur l'ouverture des commerces le dimanche, cela concerne sans doute un peu les clients, cela concerne beaucoup la relation entre le salarié et son employeur. C'est dans ce cadre-là qu'il se doit être décidé. Pourquoi vous voulez faire entrer un troisième acteur dans cette discussion ? Ce ne sont pas les clients qui définissent les conditions d'ouverture des magasins, ce sont l'employeur et les salariés. Voilà pourquoi, je pense qu'effectivement, un référendum sur les 35 heures serait aussi une erreur puisque c'est bien dans la discussion entre les salariés et... Oui, la loi s'impose quand le Parlement en a décidé... M. BOURNAZEL, ne soyez pas caricatural parce que l'intervention de M. HONORE a bien défini l'objet de ce vœu. Vous parlez beaucoup de politique politicienne. Moi, je ne sais pas ce que ça veut dire mais j'imagine que ça s'adresse d'abord au vœu que vous venez de présenter.

Moi, je crois en la négociation au sein des entreprises, et je ne suis pas convaincu qu'un autre acteur qui est le client, vous allez demander aux clients quand est-ce qu'ils veulent que les magasins soient ouverts. Moi, je crois que ces discussions doivent avoir lieu entre...

Non, M. HONORE vient de faire l'explication de vote. De toute façon, M. BOURNAZEL, vous n'aurez pas le dernier mot. Je veux bien vous redonner la parole mais je la reprendrai après. Je crois que votre vœu de politique politicienne oublie une chose : la négociation et le dialogue social et ça, la loi Macron, elle ne l'oublie pas.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Désolé de dire que votre argument qui consiste à dire que la question ne concerne pas tout le monde, si, ça l'est puisque c'est un choix de société, de vie dans un quartier. Puis, vous faites confiance à la négociation des partenaires. Bien. Alors, à ce moment-là, sur les 35 heures, on pourrait dire : la durée hebdomadaire du temps de travail doit être négociée entreprise par entreprise ou branche par branche. Sauf que vous, vous croyez que c'est la loi qui doit imposer 35 heures de la même façon à tout le monde.

**Eric LEJOINDRE** : Bien, cela n'a rien à voir avec une explication de vote.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Vous avez oublié que toutes les études démontrent que les touristes qui viennent à Paris, qui ne consomment pas le dimanche, ne reportent pas leur consommation. C'est donc de la croissance, de l'emploi et de l'attractivité en moins pour nos quartiers. C'est un vrai problème et vous voulez décider de manière dogmatique d'empêcher des gens de travailler le dimanche, alors que c'est sur la base du volontariat. Vous êtes contre la position du Gouvernement que vous êtes censés soutenir. On n'y comprend plus rien. M. VALLS lui-même a dit qu'il fallait que certains rentrent dans le droit chemin. Je crois que ça va s'appliquer à la majorité du 18<sup>ème</sup> parce que là, vous êtes complètement perdus.

Je n'entre pas dans cette politique politicienne entre vous. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi à Montmartre dans une partie, on peut travailler le dimanche, et dans une autre partie, on ne peut pas ? Il y a une frontière artificielle qui ne correspond en rien à l'esprit du 21<sup>ème</sup> siècle, à l'esprit d'innovation, de créativité, d'attractivité dans l'heure de la concurrence des villes monde. Il serait temps de passer le cap, d'être un véritable maire manager qui fasse confiance aux entreprises, aux commerçants qui peuvent créer de l'emploi parce que derrière, il n'y a pas de report dans une grande ville comme Paris.

Si les commerçants, si les chefs d'entreprise veulent travailler le dimanche, qu'il y a des consommateurs et notamment des touristes, eh bien, qu'ils puissent consommer parce que sinon, c'est de l'argent perdu pour l'économie parisienne. Ce n'est pas à vous et à moi de décider la manière dont vivent les gens et dont les gens consomment. Il faut aussi s'adapter aux réalités du monde et malheureusement là, je crois que vous avez plusieurs temps de retard. Dommage que vous ne vouliez même pas du référendum qui est simplement un principe démocratique de demander l'avis aux gens pour savoir un peu ce qu'ils voudraient sur un tel sujet. Il ne faut jamais avoir peur de l'avis des citoyens.

**Eric LEJOINDRE** : Bien, suite à cette explication de vote qui n'avait d'ailleurs rien à voir avec le sujet en cours mais qui a – je crois – bien placé le niveau auquel vous avez souhaité placer ce vœu et qui n'est pas extrêmement haut, chacun est totalement éclairé du statut de ce vœu. Je n'imagine pas que vous souhaitiez que les touristes votent au référendum que vous souhaitez. Encore que, moi, je suis pour les élections locales.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.29 à la majorité soit 8 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI) et 34 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC/EELV)*

*La séance est levée à 22h36*